



« Chaque homme doit inventer son chemin... »

Jean-Paul SARTRE

# ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

## 2016

Ville de Septèmes les Vallons



Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Par conséquent, nous tenons à remercier tous les élus, les responsables de services et agents communaux pour leur participation active et leur disponibilité. Nous remercions également les organismes partenaires pour leur collaboration, notamment en matière de transmission de données quantitatives. Outre les données statistiques de l'INSEE, il faut souligner la collaboration de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous adresse chaque année « le Portrait de Territoire de la Ville », ainsi que Pôle Emploi, l'AGAM, le PLIE, la Mission Locale, l'A.A.I., la Maison de l'Emploi et tous nos autres partenaires qui nous ont apporté leur éclairage pour étayer notre analyse.



L'article 1er du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précisait que les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) étaient tenus de procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux.

Cette obligation annuelle avait été abrogée sans que soit précisé à quelle fréquence les Centres Communaux d'Action Sociale étaient tenus de réaliser cette analyse

Le décret du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale vient clore un débat engagé depuis plusieurs mois sur le devenir de l'Analyse des besoins Sociaux.

Depuis que le Comité interministériel aux ruralités a proposé de faire disparaître cet outil dont il ne semblait pas mesurer tout l'intérêt, les prises de position ont été nombreuses. Si elles ont parfois varié dans les formes, elles ont toutes convergé et plaidé pour un maintien de cette obligation d'analyse.

Le texte impose la réalisation de l'ABS de manière obligatoire « *dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux* ». Exit donc l'obligation annuelle prévue antérieurement....

Par contre le décret laisse la possibilité aux CCAS/CIAS qui le souhaitent « *de réaliser des études complémentaires, notamment thématiques, lors du DOB ou du vote du budget* ».

Le Conseil d'Administration du CCAS a choisi de maintenir une analyse annuelle des besoins sociaux de la commune.

### **Objectifs de la démarche :**

- ❖ Mieux cerner les besoins sociaux de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes en difficultés).
- ❖ Identifier les réponses existantes et les dispositifs capables de satisfaire ces besoins.
- ❖ Faire évoluer les dispositifs et les pratiques actuelles pour mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion.
- ❖ Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux inhérents à celui-ci pour les années à venir.
- ❖ Définir des solutions en lien avec les besoins identifiés et les différentes démarches actuellement en cours.
- ❖ Déterminer les actions à entreprendre et les hiérarchiser.

## SOMMAIRE

### **PREMIERE PARTIE : DONNEES STATISTIQUES ..... P 6**

- I. Données démographiques ..... P 6*
- II. Données statistiques concernant la famille - La structure familiale ..... P 8*

### **DEUXIEME PARTIE : PANORAMA SOCIAL ..... P 10**

- I. Présentation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)..... P 10*
- II. Bas revenus/pauvreté ..... P 12*
  - 1) Données statistiques ..... P 12*
  - 2) Les réponses apportées sur le territoire : ..... P 14*
    - 2-1) Les actions menées par la Maison Départementale de la Solidarité ..... P 14*
    - 2-2) L'Aide alimentaire ..... P 14*
    - 2-3) Précarité énergétique et Fonds de proximité Eau ..... P 21*
    - 2-4) Micro crédit ..... P 22*
    - 2-5) Domiciliation ..... P 22*
- III. Petite enfance ..... P 24*
  - 1) Les modes d'accueil ..... P 24*
    - 1-1) Les structures municipales ..... P 24*
    - 1-2) Les structures privées ..... P 25*
    - 1-3) Le Relais d'assistants- es Maternels-les ..... P 26*
  - 2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes  
à Septèmes les Vallons ..... P 27*
  - 3) Mise en place d'un café poussette ..... P 27*

## SOMMAIRE

<b>IV. Enfance Jeunesse .....</b>	<b>P 29</b>
1) <i>Données statistiques .....</i>	<i>P 29</i>
2) <i>Scolarité et diplômes.....</i>	<i>P 38</i>
3) <i>Les actions en direction de la jeunesse .....</i>	<i>P 43</i>
3-1) <i>Les actions co-construites avec l'Espace Jeunes Septèmes (EJS) .....</i>	<i>P 43</i>
3-2) <i>Le contrat Enfance Jeunesse .....</i>	<i>P 45</i>
3-3) <i>Séjours adolescents .....</i>	<i>P 47</i>
3-4) <i>Action d'insertion .....</i>	<i>P 47</i>
3-5) <i>Les aides du CCAS .....</i>	<i>P 48</i>
<b>V. Les seniors .....</b>	<b>P 49</b>
1) <i>Données démographiques .....</i>	<i>P 49</i>
2) <i>Action sociale en direction des seniors .....</i>	<i>P 50</i>
2-1) <i>Dispositifs dans le cadre du maintien à domicile .....</i>	<i>P 50</i>
2-2) <i>Autres aides du CCAS .....</i>	<i>P 55</i>
3) <i>Les évènements festifs .....</i>	<i>P 56</i>
3-1) <i>Le repas des seniors.....</i>	<i>P 56</i>
3-2) <i>Le colis de Noël .....</i>	<i>P 57</i>
4) <i>Lieux d'accueil collectifs pour les seniors .....</i>	<i>P 57</i>
<b>VI. Les personnes en situation de handicap .....</b>	<b>P 58</b>
1) <i>Données statistiques .....</i>	<i>P 58</i>
2) <i>Actions en direction des personnes en situation de handicap .....</i>	<i>P 60</i>
2-1) <i>L'abattement sur la taxe d'habitation .....</i>	<i>P 60</i>
2-2) <i>La Commission d'accessibilité .....</i>	<i>P 60</i>

## SOMMAIRE

<b><u>TROISIÈME PARTIE : DOSSIERS THÉMATIQUES</u></b> .....	<b>P 61</b>
<b><i>I - La santé</i></b> .....	<b>P 61</b>
1) <i>Le diagnostic santé</i> .....	P 61
2) <i>Les problématiques de la santé pour la jeunesse</i> .....	P 62
3) <i>L'organisation de la semaine de la santé</i> .....	P 62
4) <i>L'implantation d'un Centre de Santé</i> .....	P 63
<b><i>II - L'Emploi</i></b> .....	<b>P 65</b>
1) <i>Données statistiques</i> .....	P 65
2) <i>Les actions en faveur de l'emploi</i> .....	P 67
2-1) <i>L'emploi communal</i> .....	P 67
2-2) <i>Les réunions des partenaires de l'insertion</i> .....	P 67
2-3) <i>Les Rencontres Emploi Formation</i> .....	P 67
2-4) <i>Réunions Entreprises</i> .....	P 68
3) <i>Les structures en direction de l'emploi présentes sur la commune</i> .....	P 68
4) <i>Les perspectives pour 2016</i> .....	P 76
<b><i>III - Les logements</i></b> .....	<b>P 79</b>
1) <i>Données statistiques</i> .....	P 79
2) <i>Programme Local Habitat 2012-2018</i> .....	P 82
3) <i>Amélioration de l'Habitat</i> .....	P 83
4) <i>Les actions de prévention</i> .....	P 92
5) <i>Les actions en faveur du logement</i> .....	P 103
5-1) <i>Mise en place d'Actions Socio-Educatives Liées au Logement (ASELL)</i> ....	P 103
5-2) <i>Charte Inter bailleurs</i> .....	P 105
5-3) <i>Enquête Recours Force Publique</i> .....	P 107
6) <i>Perspectives</i> .....	P 107
<b><u>CONCLUSION</u></b> .....	<b>P 108</b>

# PREMIERE PARTIE :

## DONNEES STATISTIQUES



### I. Données démographiques :

**Population totale : 10 781 en 2013.**

*Population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune)*

	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Population</b>	10 827	10 681	10 415	10 207	10 117	10 481	10 590	11 209	11 067	10 708	10713
<b>Densité moyenne (hab/km<sup>2</sup>)</b>	606,9	598,7	583,8	572,1	567,13	587,5	593,6	628,3	620,3	600,2	600,5

*Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements, RP2006 et RP2013 exploitations principales*

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

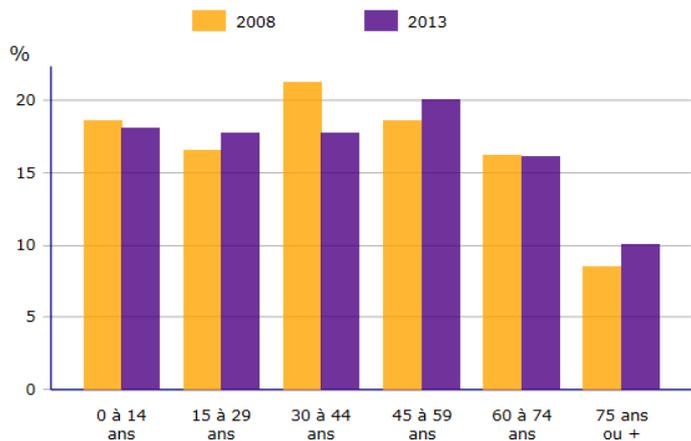
- ✓ Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- ✓ Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
  - Services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
  - Communautés religieuses ;
  - Casernes ou établissements militaires ;
- ✓ Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- ✓ Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

#### La population en 2013 (INSEE)

- ➔ 10 713 habitants (10 207 en 1999)
- ➔ Croissance : +2,14 % entre 2008 et 2013
- ➔ Part des +75 ans : 10,07 % (8,61 % en 2008)
- ➔ Part des -30 ans : 35,86 % (35,19 % en 2008)

### Population septémoise par grande tranche d'âge



Sources : INSEE, RP2008 et RP2013 exploitations principales

### Population française par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP2008 et 2013 exploitations principales

## II. Données statistiques concernant la famille - La structure familiale



**Une ville familiale : 7 ménages sur 10 sont composés d'une famille.  
La proportion des familles monoparentales est d'environ 1 sur 10.**

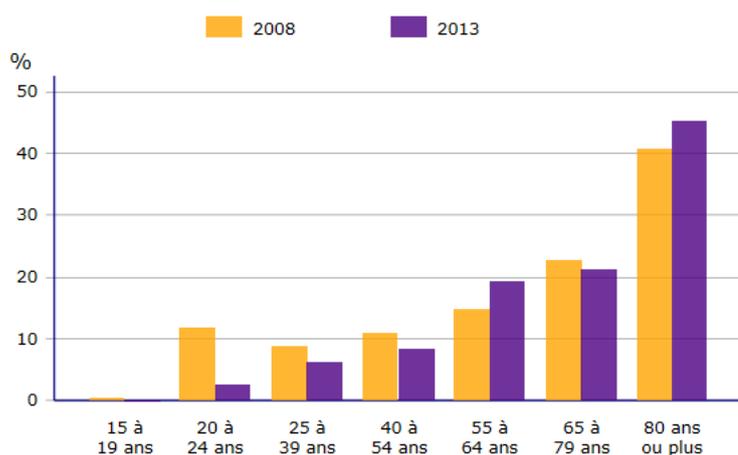
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	1999	%	2008	%	2013	%	1999	2008	2013
<b>Ensemble</b>	<b>3 756</b>	100,0	<b>4 192</b>	100,0	<b>4 265</b>	100,0	<b>10 036</b>	<b>10 261</b>	<b>10 493</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>804</b>	21,4	<b>1 159</b>	27,6	<b>1 120</b>	26,3	<b>804</b>	<b>1 159</b>	<b>1 120</b>
- hommes seuls	292	7,8	453	10,8	386	9,0	292	453	386
- femmes seules	512	13,6	706	16,8	734	17,2	512	706	734
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>72</b>	1,9	<b>92</b>	2,2	<b>137</b>	3,2	<b>156</b>	<b>213</b>	<b>327</b>
<b>Ménages avec famille(s)</b>	<b>2 880</b>	76,7	<b>2 941</b>	70,2	<b>3 008</b>	70,5	<b>9 076</b>	<b>8 889</b>	<b>9 046</b>
dont la famille principale est :									
- un couple sans enfant	1 036	27,6	1 202	28,7	1 136	26,6	2 204	2 559	2 372
- un couple avec enfant(s)	1 432	38,1	1 273	30,4	1 367	32,0	5 720	5 004	5 281
- une famille monoparentale	412	11,0	466	11,1	505	11,8	1 152	1 325	1 393

La population septémoise a augmenté ces dernières années. Ceci est dû, en partie, aux constructions de logements neufs. Nous enregistrons de nombreuses demandes de familles qui souhaitent s'installer sur la commune et cela souligne une bonne attractivité de notre territoire.

Il est à noter que les ménages avec familles évoluent également à la hausse. Les ménages de taille réduite comportant une personne, sont en baisse pour les hommes seuls et en hausse pour les femmes seules.

Le nombre de familles monoparentales a encore augmenté mais dans une proportion beaucoup plus faible (+ 13,10 % entre 1999 et 2008 soit sur 9 ans et + 8,37 % entre 2008 et 2013 soit sur 5 ans).

### Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP 2008 et RP 2013 exploitations principales

### Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	1999	%	2008	%	2013	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 928</b>	100,0	<b>2 985</b>	100,0	<b>3 046</b>	100,0
<b>Aucun enfant</b>	<b>1 368</b>	46,7	<b>1 474</b>	49,4	<b>1 377</b>	45,2
<b>1 enfant</b>	<b>684</b>	23,4	<b>635</b>	21,3	<b>765</b>	25,1
<b>2 enfants</b>	<b>576</b>	19,7	<b>577</b>	19,3	<b>610</b>	20,0
<b>3 enfants</b>	<b>196</b>	6,7	<b>199</b>	6,7	<b>206</b>	6,8
<b>4 enfants ou plus</b>	<b>104</b>	3,6	<b>100</b>	3,3	<b>88</b>	2,9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.



## **DEUXIEME PARTIE : PANORAMA SOCIAL**

### **I. Présentation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :**

L'équipe du CCAS est constituée d'une directrice, de 3 agents d'accueil chargés plus particulièrement d'un pôle (seniors petite enfance, logement, emploi...).

En aout 2015, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale est venue renforcer l'équipe. Chargée des mesures ASELL, elle intervient plus, particulièrement dans le domaine du logement.

Les services du C.C.A.S. animent une action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le C.C.A.S. a pour mission d'apporter son soutien technique et financier aux personnes en difficulté en constituant des demandes d'aides diverses (financières, recherche d'emploi, de logement, etc...).

Il intervient en faveur des personnes démunies avec un seul objectif: "Ne laisser personne sur le bord du chemin".

Le CCAS porte aussi les missions du service de l'Action Sociale de la Ville. Ses missions sont donc très étendues et très diverses.

En 2015, les locaux du C.C.A.S. ont été réaménagés à l'instar du bâtiment mairie pour une meilleure accessibilité et un meilleur accueil confidentiel des administrés.

A cette occasion, l'aménagement a été longuement réfléchi afin de permettre l'accueil des administrés dans de meilleures conditions, notamment en matière de confidentialité.

L'accès à une borne internet pour permettre aux administrés d'effectuer un certain nombre de démarches auprès des institutions telles que la Caisse d'Allocations Familiales ou Pôle Emploi a été prévu. Cette mise en place nécessitera un accompagnement spécifique des agents du CCAS.

Le CCAS est représenté au sein des instances départementales, nationales et européennes : Réseaux UDCCAS, UNCCAS et ELISAN.

Au travers de ces instances, le CCAS bénéficie de formations, de conseils juridiques, de réunions techniques et peut faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain au niveau national. A titre d'exemple, une délégation a rencontré le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales afin de lui faire part des difficultés rencontrées par les familles depuis la fermeture des permanences ouvertes au public.



Ce réseau nous permet d'accéder à des formations spécifiques pour les CCAS : en 2015, journée d'information de la Banque de France sur la procédure de surendettement des ménages.

Des conférences sont également organisées par le réseau ELISAN sur des focus de l'action sociale au niveau européen. Par exemple : le 3 juillet 2015, « le non recours au droit : un défi européen. »

## II. Bas revenus/pauvreté :

(Seuil de bas revenus 2015 : 1 043 €)

### 1) Données statistiques :

#### Revenus fiscaux des ménages en 2012 (INSEE)

- Revenu médian par ménage : 19 619€ (MPM : 22 969€)
- Part des ménages non imposés : 34.4% (MPM : 47,6%)

#### Répartition des bénéficiaires RSA (revenu solidarité active)

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
RSA droit commun	464	102 991
dont RSA majoré	64	11 565

Cela représentait 3,65 % de la population septémoise en 2012 (environ 3,10 % en France). En 2013 4,23 % de la population septémoise (3,48% pour la France), en 2014 4,24 % (3,67 % pour la France), en 2015 4,33 % soit un chiffre qui est en constante augmentation (3,7 % pour la France).

#### ALLOCATAIRES SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS

Nombre d'allocataires : 791

Nombre de personnes couvertes : 1 956 soit **18.14 %**.

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
0 à 24 ans	42	12 549
25 à 29 ans	84	22 726
30 à 39 ans	199	41 589
40 à 49 ans	259	45 830
50 à 59 ans	159	33 120
60 et plus	48	11 045
Age inconnu	0	0

STRUCTURE FAMILIALE		
Isolés sans enfant	315	72 529
Mono parents	250	52 099
Couples sans enfants	34	6 888
Couples avec enfants	192	35 343
Allocataires à bas revenu sans enfant	349	79 417
Allocataires à bas revenu avec 1 enfant	146	34 299
Allocataires à bas revenu avec 2 enfants	167	30 074
Allocataires à bas revenu avec 3 enfants et plus	129	23 069

Le revenu mensuel par unité de consommation (RUC) rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

**Population à bas revenus** : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

**Population référence du RUC** : il s'agit de l'ensemble des allocataires, (hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée).

Le **seuil des bas revenus** : En France et en Europe le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du revenu dit "médian". Ce revenu médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian. (Ceci varie en fonction de la composition du ménage)

Il est à noter la part prépondérante des personnes isolées avec ou sans enfant. Il s'agit vraisemblablement de familles monoparentales et de seniors avec très faibles retraites. En matière d'âge, **les 30-49 ans représentent plus de 58% des personnes concernées.**



## 2) Les réponses apportées sur le territoire :

### 2-1) Les actions menées par la Maison de la Solidarité de GARDANNE :

Une permanence hebdomadaire à la Bastide Valfrais sur rendez-vous :

#### - Nombre de contacts dans l'année :

- Pré accueil téléphonique : 223 (171 ménages concernés)
  - Pré accueil physique : 17 (17 ménages concernés)
  - Rendez-vous permanence : 193 (125 ménages concernés)
  - Réception en urgence : 17 (16 ménages concernés)
  - Visites à domicile : 48 (22 ménages concernés)
- 
- Nombre d'aides financières : 121 dont 24 secours adultes; 97 allocations d'aide sociale à l'enfance
  - Nombre de dossiers FSL : 15 dont 7 accès et 8 pour le maintien dans le logement
  - Nombre de dossiers FSE : 40 dont 23 pour EDF; 13 pour le gaz et 4 pour l'eau
  - Nombre de colis : 43
  - Nombre de contrats RSA : 100 (14 premiers contrats, 77 renouvellements, 9 rétablissements)
  - Nombre d'enquêtes assignations et expulsions : 37 (28 assignations, 9 expulsions)
  - Nombre d'Informations Préoccupantes sur personnes majeures : 6
  - Nombre d'Informations Préoccupantes sur personnes mineures : 12

#### 2-2) Aide alimentaire :

**4 réseaux associatifs** délivrent cette aide :

- Le Secours populaire français
- La Fédération française des banques alimentaires
- La Croix Rouge française
- Les Restos du cœur.

La Vice-Présidente du CCAS, Madame CELTON est régulièrement sollicitée lors de ses permanences, notamment au travers des assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne, pour apporter une aide alimentaire à des familles connaissant des difficultés. Les demandes sont assez stables et émanent la plupart du temps de personnes en rupture de ressources. Le CCAS effectue un accompagnement de ces personnes et des chèques d'accompagnement personnalisé sont octroyés en fonction de l'urgence des situations (chèques destinés à acheter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène). En 2012, cela représente **13 800€** pour **101 familles**, en 2013 **16 000 €** pour **104 familles**, en 2014 **13000 €** pour **100 familles**, en 2015 : **12 000 €** pour 102 familles.



En matière d'aide alimentaire, le C.C.A.S. s'appuyait plus particulièrement sur deux structures :

- L'épicerie solidaire du centre social de la gavotte aux Pennes Mirabeau
- Le Secours populaire

**L'épicerie solidaire du centre social de la Gavotte aux Pennes Mirabeau** a fermé ses portes au 30 juin 2016. Ceci nous pose problème car cette aide alimentaire, accessible 2 fois par mois et offrant aux familles l'accès, outre aux denrées sèches, à des fruits et légumes de saison frais fera défaut.

Les familles bénéficiaient en outre d'un accompagnement avec une diététicienne. Un courrier a été adressé à chaque bénéficiaire pour les inviter à nous rencontrer s'ils se trouvaient en difficulté. Plusieurs familles ont déjà pris attache auprès du CCAS.

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juillet 2015 le centre social de la Gavotte avait accueilli 42 familles septémoises pour l'aide alimentaire dont détail ci-dessous :

<b>SEPTÈMES:</b>	<b>42</b>
Adultes	88
Enfants	37
Bébés	5
<b>TOTAL:</b>	<b>130</b>

2 bénévoles septémois étaient investis dans cette action.

### **Le Secours populaire**

Le nombre de familles rencontrées en 2015 est de **190 et 183 ont bénéficié d'un soutien alimentaire**. Ce nombre est toujours en augmentation (+ 26%) et montre, si cela était nécessaire, les difficultés que rencontrent les familles accueillies. Cette augmentation génère, de fait, une augmentation des quantités de nourriture distribuées et stockées, ce qui explique la demande ponctuelle d'un 2<sup>ème</sup> véhicule pour acheminer les denrées de l'entrepôt départemental au comité local.

On constate une aggravation de la situation des personnes qui se trouvent déjà en situation de précarité. Les personnes percevant une prestation telle que le RSA, l'Allocation de Retour à l'Emploi, l'ASS, des indemnités journalières, etc... se trouvent souvent confrontées à une rupture totale de leurs ressources du fait d'un problème administratif (dossier incomplet, mal complété, difficulté à prendre rendez-vous pour expliquer sa situation...). *Il en résulte un véritable sentiment d'injustice...et pour le Secours Populaire l'obligation de soutenir encore mieux ces personnes, en attendant la régularisation de leur dossier.*

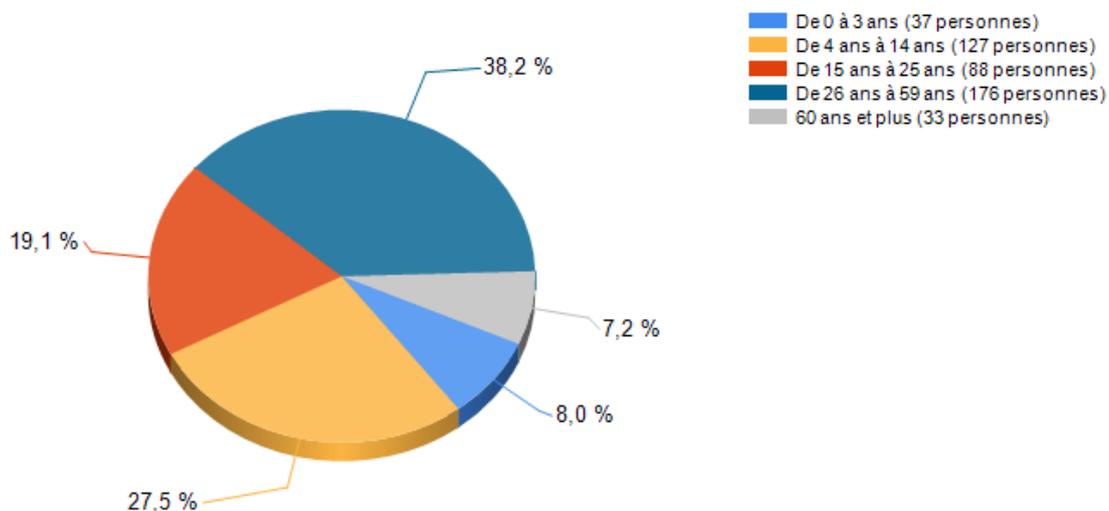
### **Le profil des personnes accueillies (dossiers) sur l'année 2015**

<b>Nombre de personnes rencontrées pour convenir d'une aide (bénéficiaires)</b>	Il s'agit du nombre total de personnes rencontrées en 2015 (adultes + enfants)	<b>565</b>
<b>Nombre d'enfants</b>	Toutes les personnes de moins de 18 ans (nées après le 01/01/1998)	<b>234</b> soit 41,42%
<b>Nombre de jeunes</b>	Toutes les personnes entre 18 et 25 ans (nées entre le 01/01/1990 et le 31/12/1997)	<b>76</b> soit 13,45%
<b>Nombre d'adultes</b>	Toutes les personnes entre 26 et 59 ans (nées entre le 01/01/1956 et le 31/12/1989)	<b>213</b> soit 37,70%
<b>Nombre de seniors</b>	Toutes les personnes de plus de 60 ans (nées avant le 31/12/1955)	<b>42</b> soit 7,43%
<b>Nombre d'étudiants</b>	Il s'agit du nombre d'étudiants rencontrés en 2015	<b>20</b> soit 3,54%
<b>Nombre de familles (Dossiers)</b>	Il s'agit du nombre de familles rencontrées en 2015.	<b>190</b>
<b>Couples sans enfant (Dossiers)</b>	Il s'agit de deux adultes vivant sous un même toit	<b>9</b> soit 4,74%
<b>Couples avec enfants (Dossiers)</b>	Il s'agit de deux adultes vivant sous un même toit avec un ou plusieurs enfants.	<b>54</b> soit 28,42%
<b>Familles monoparentales (Dossiers)</b>	Il s'agit du nombre de familles monoparentales rencontrées en 2015. Une famille monoparentale correspond à un adulte seul avec au moins un enfant à charge.	<b>82</b> soit 43,16%
<b>Personnes seules (Dossiers)</b>	Il s'agit des ménages qui ne comptent qu'une personne.	<b>42</b> soit 22,11%
<b>Autres (Dossiers)</b>	Il s'agit de l'ensemble des familles qui ne correspondent pas aux catégories ci-dessus. <i>Par exemple : une grand-mère avec sa petite fille / Une tante avec son neveu, etc...</i>	<b>3</b> soit 1,58%
<b>Inconnue (Dossier anonyme)</b>	Il s'agit des dossiers anonymes qui sont directement catégorisés comme « inconnu »	<b>0</b> soit 0%

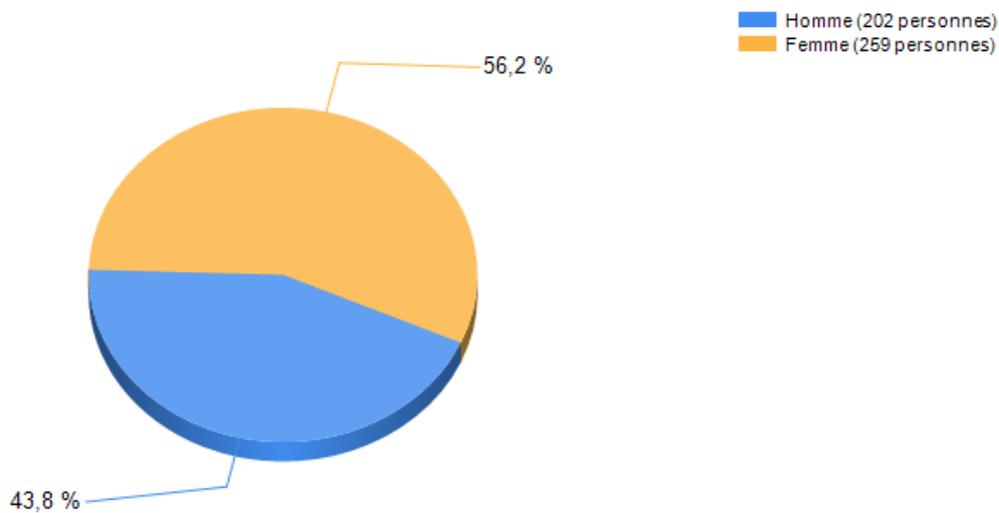
**Les activités de solidarité (événements) sur l'année 2015**

Solidarité	Nombre d'évènements	Nombre d'occurrences terminées	Nombre de familles présentes	Nombre de personnes présentes	Nombre de passages/aides
Accès à la culture et aux loisirs (coin bibliothèque, sorties, accès aux évènements culturels...)	5	5			344
Accès à la santé et à la prévention (journée de prévention, orientation...)	16	16	18	60	78
Accès aux évènements et à la pratique sportive	1	1	25	29	29
Alimentaire (accès à des produits alimentaires)	13	35	183	752	3728
Départs en vacances (tous types de départs, tout au long de l'année)	6	6	13	291	291
Pères Noel Verts (PNV: sorties, cadeaux repas et reveillons organisés à la période de Noel)	2	2			302
Vestimentaire (accès à des vêtements pour les personnes accueillies)	2	2			667

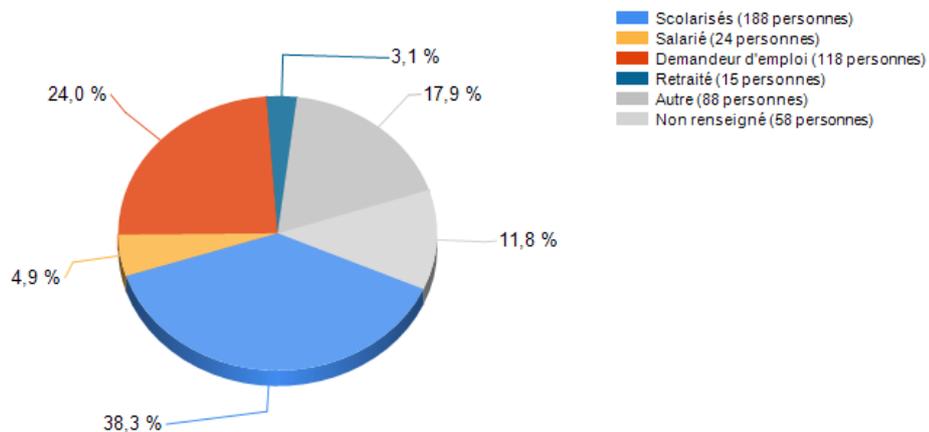
**Bénéficiaires par âge**



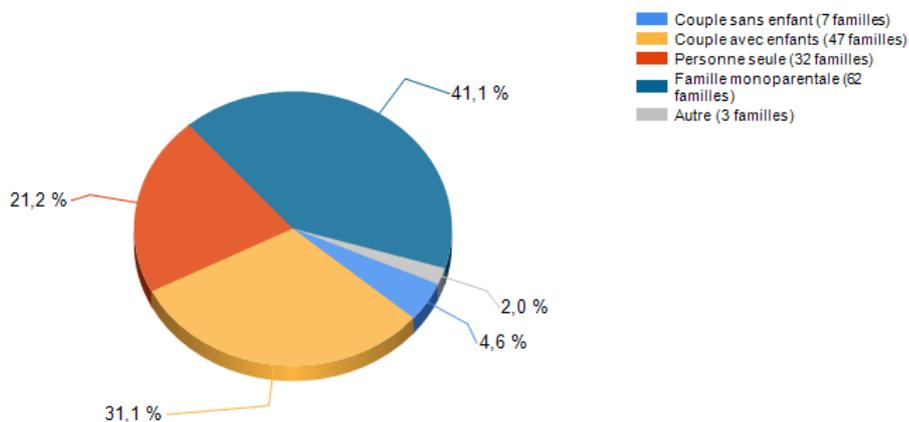
**Bénéficiaires par sexe**



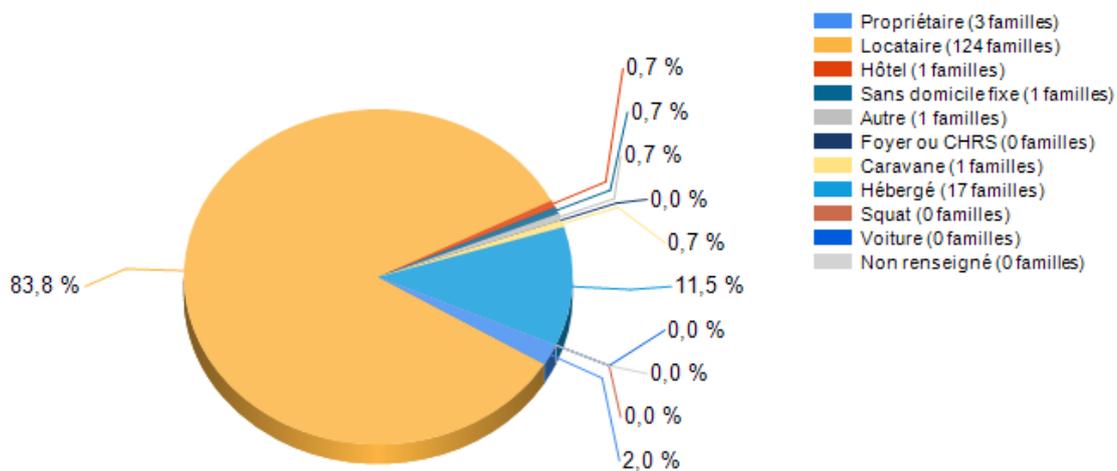
**Bénéficiaires par situation professionnelle**



Catégorie famille



Le logement



Solidarité	Nbre d'évènements	Nombre d'occurrences terminées	Nombre de dossiers inscrits	Nombre de personnes inscrites	Nbre de familles présentes	Nombre de personnes présentes	Nombre de passages / aides
Accès à la culture et aux loisirs (coin bibliothèque, sorties, accès aux évènements culturels...)	5	5	0				344
Accès à la santé et à la prévention (journée de prévention, orientation...)	16	16	18	60	18	60	78
Accès aux évènements et à la pratique sportive	1	1	25	29	25	29	29
Alimentaire (accès à des produits alimentaires)	13	35	183	764	183	752	3728
Départs en vacances (tous types de départs, tout au long de l'année)	6	6	13	291	13	291	291
Pères Noel Verts (PNV: sorties, cadeaux repas et réveillons organisés à la période de Noel)	2	2	0				302
Vestimentaire (accès à des vêtements pour les personnes accueillies)	2	2	0				667

## GLOSSAIRE

Nombre de familles présentes : Il s'agit du nombre total de familles rencontrées (ou aidées) sur la période. Une famille ayant été aidée plusieurs fois ne sera compté qu'une fois.

Ex : La famille « Pop Accueil » a bénéficié d'une aide alimentaire le 02 janvier 2015, puis d'une autre le 23 janvier 2015, la famille est comptée une fois dans le bilan.

Nombre de personnes présentes : Il s'agit du nombre total de personnes rencontrées en 2014 (adultes + enfants). Une personne ayant été aidée plusieurs fois ne sera compté qu'une fois.

Ex : Mr « Pop Accueil » a bénéficié d'une place pour aller voir un match de football le 02 janvier 2015, puis d'une autre le 23 janvier 2015, Mr Pop Accueil n'est compté qu'une fois.

Nombre de passage ou d'aides : Il s'agit du nombre de personnes qui a bénéficié d'une action de solidarité multiplié par le nombre de fois où elle a bénéficié de cette action de solidarité.

Ex : La famille « Pop Accueil » compte 4 personnes. Elle a bénéficié d'une aide alimentaire le 02 janvier 2015, puis d'une autre le 23 janvier 2015, le nombre de « passages » ou « d'aides » pour cette famille est de : 4 (personnes) X 2 (nombre de fois où elle est venue à l'aide alimentaire) = 8 « passages » ou « aides ».

Ex : Mr « Pop Accueil » a bénéficié d'une place pour aller au cinéma le 02 janvier 2015, puis d'une autre le 23 janvier 2015 et encore d'une autre le 25 mars 2015, le nombre de « passages » ou « aides » est de : 1 (personne) X 3 (nombre de fois où il a bénéficié de l'accès aux cinémas) = 3 « passages » ou « aides ».



## Le secours catholique

En 2015, le Secours catholique a accueilli 26 personnes pour les motifs suivants :

- Colis alimentaire
- Aide au loyer
- Aide à l'EDF
- Aide pour carte de séjour
- Aide pour de l'essence (espèces).

Plusieurs visites à domicile ont été réalisées tout au long de l'année 2015 chez une personne âgée. Et quelques-unes chez une autre personne.

Le secours catholique intervient également pour l'alphabétisation avec l'atelier « DONNE MOI LA CLE » situé à la Gavotte Peyret.

Origine/Besoin : créé en 2004 suite au constat de l'isolement des femmes et de leurs difficultés dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Objectifs : aider les femmes à sortir de leur isolement - soutien à la parentalité - faciliter l'intégration sociale et culturelle (donner des outils pour mieux se situer dans son environnement et développer l'autonomie - faire découvrir le plaisir d'apprendre par la lecture, l'écriture ou l'expression orale).

### 2-3) Précarité énergétique et fonds de proximité eau :

#### Précarité énergétique

Le partenariat avec le Pôle Solidarité EDF permet au C.C.A.S. de cibler les personnes en précarité énergétique. Après réception de courriels des interlocuteurs EDF nous informant des clients en situation d'impayés ou de suspension de fourniture, nous contactons les administrés dont la dette EDF atteint plus de 150 € et les invitons à nous rencontrer.

Le nombre d'administrés convoqués s'élève à 80 en 2015 contre 76 en 2014, 135 en 2013 et 67 en 2012. En 2015, 27 personnes se sont présentées à leur rendez-vous.

Lors de ces rendez-vous, il est mis en place :

- Soit un échelonnement de la dette
- Soit une procédure de rétablissement de l'électricité si la personne est en coupure. (Un règlement de 50% doit en principe être effectué par l'administré sauf négociation)
- Soit un dossier de Fonds de Solidarité Logement Énergie (FSL). En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le C.C.A.S a pris en charge le montage des dossiers FSL afin de réagir rapidement. En 2014, 21 dossiers constitués dont 13 accordés (en moyenne 254 euros octroyés par dossier). En 2015, 12 dossiers constitués dont 11 accordés (en moyenne 333 euros octroyés par dossier). Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, 17 dossiers ont été établis et 11 ont reçus une réponse favorable, et 1 a été refusé.

**Sur l'année 2015, la Ville a versé 3 234,00 € au Conseil Départemental pour abonder le FSL et le CCAS a obtenu 2 337,00 € de subvention pour les administrés.** D'autres travailleurs sociaux, telles que les assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne instruisent également des dossiers FSL pour les Septémois.



Une convention a été signée par l'UDCCAS avec GDF pour le gaz. Elle sera déclinée dans les communes prochainement.

#### Fonds de proximité eau

Une convention a également été mise en place entre la Ville et la Société des Eaux de Marseille Métropole et une dotation de 8 162,75 € a été accordée à la Ville afin d'aider les personnes qui ont des difficultés à régler leur facture d'eau. Si l'enveloppe n'est pas utilisée dans l'année, le montant est reporté sur l'année suivante.

Au premier semestre 2016, le nombre de familles aidées s'élève à 7 pour un montant total de 1 788,92 €.

Le personnel du CCAS a bénéficié d'une formation conduite par les Eaux de Marseille Provence Métropole pour connaître les modalités pour réaliser une demande d'aide auprès de leurs services.

Lorsque nous invitons les administrés à nous rencontrer pour ce type de problème, nous en profitons pour examiner l'ensemble de la situation et il n'est pas rare de détecter d'autres problématiques et principalement des impayés de loyers. Ceci permet de mettre en place un accompagnement plus global.

#### 2-4) Micro crédit

La Ville a signé une convention avec l'organisme Créa Sol. Outre le micro crédit aux particuliers, notre partenariat s'étend également aux septémois qui souhaitent créer leur activité et nécessitent un accompagnement particulier.

En 2015, 2 dossiers de micro crédit ont été examinés, et ont fait l'objet d'un accord.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016, les 2 demandes qui ont été réalisées, ont été refusées car la situation de la famille est toujours examinée dans le sens d'améliorer leur situation et non de les endetter davantage. Les deux financements concernaient l'achat d'un véhicule. Une troisième demande est en cours d'étude, également pour l'achat d'un véhicule dans le cadre d'un retour à l'emploi.

#### 2-5) Domiciliation

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux notamment en matière de CMU (L161-2 ; CSS), d'aide médicale de l'Etat (L252-2, CASF) et de RMI (L262-18, CASF), ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou/et à l'aide juridique. Le CCAS doit vérifier qu'il existe bien un lien avec la commune.

Doivent être considérées comme ayant un lien avec la commune, les personnes qui sont installées sur le territoire ou qui ont l'intention de s'installer sur ce territoire.



L'installation ou l'intention de s'installer sur la commune est établie par l'un des éléments suivants qui témoignent d'une certaine stabilité :

- L'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire de la commune ;
  - Le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de la commune ;
  - L'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ;
  - La présence de liens familiaux ou amicaux dans la commune ;
  - L'hébergement chez une personne demeurant dans la commune ;
  - Les démarches effectuées auprès des structures institutionnelles et associatives de la commune.
- 
- Nombre de domiciliation en cours au 31 décembre 2015 : 6
  - Nombre de domiciliations réalisées dans l'année 2015 : 7
  - Nombre de renouvellement : 2
  - Domiciliations annulées par le demandeur : 1
  - Domiciliations résiliées pour cause de non présentation du demandeur pendant plus de trois mois : 4
  - Fin de domiciliation après un an d'accord : 2



### III. Petite enfance

**Le taux de natalité est plutôt supérieur à la moyenne nationale (12 pour 1000) : 12,9 pour mille.**

#### 1) Les modes d'accueil

##### 1-1) Structures municipales : deux crèches

- La FARANDOLE dispose d'un agrément en accueil collectif pour 60 berceaux et de 15 places en accueil familial.
- La RONDE DES PITCHOUNS ouverte en septembre 2015, accueille 35 berceaux.

Pour 2016, 77 familles septémoise sont pré inscrites pour une admission en crèche. En réalité, il ne reste que 23 familles en liste d'attente, chiffre en nette diminution depuis l'ouverture de la seconde structure. Les autres inscriptions concernent des enfants à naître donc non admissibles pour l'instant.

Le conseil de crèches, créé en 2015, permet de réunir autour de la table les élus, les familles ainsi que les directions des structures et du service petite enfance de la Ville afin d'échanger sur les projets à venir et notamment le Projet Pédagogique.

Le Projet Pédagogique permet de développer un certain nombre de valeurs auxquelles la municipalité est très attachée :

- Favoriser l'accueil de tous les enfants sans discrimination, aider à la socialisation, stimuler les acquisitions individualisées au sein d'un groupe d'enfants, assurer la continuité de chaque action spécifique au travers des missions du personnel qualifié, des moyens matériels, environnementaux, humains élargis au travail partenarial avec les institutions.
- Lutter contre le repli sur soi et l'isolement des familles par un accompagnement constant en valorisant et en légitimant la place de l'enfant à part entière au sein de la collectivité.

Chaque structure développe un thème choisi en concertation avec les équipes : (les 5 sens, le cirque, les saisons, etc...)

#### Des travaux d'amélioration

Chaque année, durant l'été, des efforts d'amélioration d'accueil sont réalisés. En 2015, les travaux d'amélioration ont concerné dans les deux structures :

Rafraîchissement des peintures et climatisation pour La Farandole, réaménagement de la cuisine afin qu'elle soit plus fonctionnelle pour La Ronde des Pitchouns.



### **Cout des travaux été 2016 :**

#### **La farandole :**

Peinture : 3 644.98 € TTC

Rafraichissement : 39 931.20 € TTC

#### **La ronde des Pitchouns :**

Matériel cuisine : 3 264 € TTC

Découpe cloison : 2 544 € TTC

Déplacement matériel de cuisine : 960 € TTC

### **Partenariats développés :**

**Avec « l'Oustaou » René Payan** : Situé à l'Avenue Nelson Mandela, à proximité de la crèche La Farandole, le mixage générationnel est favorisé dans le souci du «bien vivre ensemble ».

- Action n°1 : les seniors ont réalisé des travaux de couture pour le carnaval.
- Action n° 2 : leur participation pourrait également se concevoir au travers d'un atelier pâte à sel. Ceci donnerait lieu à un échange entre les seniors et les tous petits. De plus les seniors ont souvent de l'arthrose et cet atelier permet de les inciter à faire travailler leurs articulations.
- Action n° 3 : les associer à un moment lecture ou à un conte. Évocation de souvenirs, comment était la vie avant ...

**Avec l'école François Cesari** : proche de la Farandole, des passerelles sont organisées. Il s'agit d'accompagner les enfants qui entrent en maternelle pour qu'ils se familiarisent avec leur futur environnement.

**Avec l'école Jean Crespy aux Castors Isabella** : située à proximité de la Ronde des Pitchouns, des actions sont mises en place en partenariat telles que la lessive (étendre les dessins des enfants de l'école et des enfants de la crèche sur les 2 sites), les passerelles pour le passage en maternelle.

#### 1-2) Structures privées :

Depuis septembre 2012, une Maison d'Assistantes Maternelles agréée pour 8 berceaux a ouvert ses portes. 28 assistants-es maternelles-libéraux-les sont aussi présents-es sur la commune. Chacune dispose d'un agrément pour l'accueil de 2 à 4 enfants.



### 1-3) Le Relais d'Assistants-es Maternels-les :

La mise en place d'un Relais d'Assistants-es Maternels-les a été effective en juin 2015. Il s'agit d'un R.A.M. intercommunal avec les villes des Pennes Mirabeau, Vitrolles et Rognac. La Caisse d'Allocations Familiales a été favorable à ce projet car elle souhaite développer les partenariats locaux. Le RAM est un espace conçu pour les parents, assistants-es maternels-les et gardes à domicile sur la commune.

#### Objectifs :

- Le RAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les assistants-es maternels-les et les parents,
- Le RAM doit rechercher la complémentarité et la collaboration avec les structures existantes sur le territoire (Equipements du jeune enfant, médiathèques, centres sociaux...),
- Le RAM est un lieu de centralisation des demandes spécifiques des familles.

#### Missions :

##### Communiquer des informations auprès des parents :

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et leur fonctionnement,
- D'ordre général sur les droits, devoirs et obligations des employeurs et des employés.
- Information sur les aides et les avantages auxquels ils peuvent prétendre (avantages CAF, déductions fiscales)
- Aide à la recherche d'une solution lors d'un remplacement momentané d'un-e assistant-e maternel-le (congrés, maladie...)

##### Transmettre des informations auprès des professionnels :

- Informations relatives aux métiers et compétences comme par exemple l'agrément nécessaire,
- A l'exercice du métier d'assistant-e maternel-le,
- Sur les différentes aides financières possibles (pour l'aménagement du domicile par exemple).
- Echanger sur les attentes ou les difficultés rencontrées
- Proposer un service de documentation

##### Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- Le RAM doit organiser des rencontres et des réunions à l'attention des professionnels de la petite enfance et des familles,
- Il doit permettre le décloisonnement des modes d'accueil : passerelle entre accueil collectif et individuel,
- Il doit mettre en place des activités et ateliers d'éveil pour les enfants,
- Développer un partenariat avec la PMI et les autres structures d'accueil du territoire,
- Informer sur la professionnalisation.



### Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

- Permettre au gestionnaire d'évaluer les besoins et attentes des familles
- Faire évoluer le service et les réponses apportées aux familles
- Améliorer la qualité de l'accueil

Coût pour la Ville : convention 8 000 euros/an et mise à disposition et entretien d'une salle située à la Bastide Valfrais, lieu identifié pour la Petite Enfance (présence de la PMI et du Centre Aéré Maternel).

## **2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à SEPTÈMES LES VALLONS :**

Foyers de l'Enfance: 19 enfants sont suivis par le foyer de l'enfance.

Chaque année, le CCAS invite les enfants du foyer de l'enfance à participer au Noël du CCAS.

Protection Maternelle Infantile: Le service de PMI, sur son versant Protection Infantile, propose des actions de périnatalité et de prévention précoce, gratuites, à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents.

## **3) Mise en place d'un café poussette :**

Le principe du Café Poussettes est de "**redonner la place aux parents, les écouter et les rassurer**".

Les objectifs sont les suivants :

- + Offrir aux parents des moyens et services leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif, dans le respect de la diversité des figures familiales,
- + Aider les parents à esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité et susciter les initiatives,
- + Prévenir les difficultés familiales en permettant aux parents d'être les premiers éducateurs de leur enfant,
- + Valoriser les savoir-faire des parents notamment en s'appuyant sur leur aptitude à s'entraider (dans l'échange entre « pairs »),
- + Favoriser la relation intrafamiliale en proposant des espaces pédagogiques dédiés à la relation parents-enfants s'appuyant notamment sur une approche culturelle et ludique.

Le café poussette représente un espace de parole mais aussi d'écoute sans à priori et sans jugement.



Le café poussette se déclinera dans un premier temps sur une périodicité mensuelle.

Ce projet est construit avec l'ensemble des partenaires qui interviennent sur notre territoire.

Un comité de pilotage a été mis en place en 2016 qui comporte des représentants de la Ville, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'AAI, du Centre Social de la Gavotte Peyret, de la Maison de la Solidarité de Gardanne et du Relais d'Assistantes Maternelles

La tranche d'âge concernée serait celle des 0-3 ans, puis les adolescents, et ce pour un groupe de 15 mamans.

Les locaux pressentis sont ceux du RAM sur un créneau horaire autre que les lundis. Les premiers échanges font ressortir que le samedi matin est un bon espace-temps pour les familles.

Le démarrage de l'activité est prévu en début 2017.

La prochaine réunion du comité de pilotage se déroulera en septembre dans les locaux dédiés au Relais d'Assistantes Maternelles.

## IV. Enfance Jeunesse :

### 1) Données statistiques :

#### ▪ Profil démographique des 15 – moins de 25 ans de la commune :

La ville compte 1 904 jeunes de 15 à 29 ans. Ils représentent 17.77 % de la population (On estime les jeunes de 16 à 25 ans à 1 263 soit 11.8 % de la population) :  
34.1 % des 15 ans et + sont non diplômés,

	Septèmes-les-Vallons	Bouches-du-Rhône	Paca	France
Moins de 15 ans	18,1 %	18,5 %	17,0 %	17,9 %
15 – 24 ans	11,8 %	12,0 %	11,4 %	12,5 %

La population jeune de Septèmes, entendons les 15 – 24 ans, demeure importante. Les plus jeunes (- de 15ans) se confondent avec la moyenne nationale et départementale, et se rapprochent de la moyenne régionale, on suppose donc que la population jeune restera stable dans les années à venir.

### Les 16 - 26 ans accueillis par la Mission Locale sur l'année 2015

#### 1. Les permanences d'accueil

La Mission Locale a reçu **191 jeunes** sur la permanence à Septèmes dont 64 primo (nouveaux inscrits)

- En 2014 → 197 jeunes
- En 2013 → 170 jeunes
- En 2012 → 176 jeunes
- En 2011 → 169 jeunes

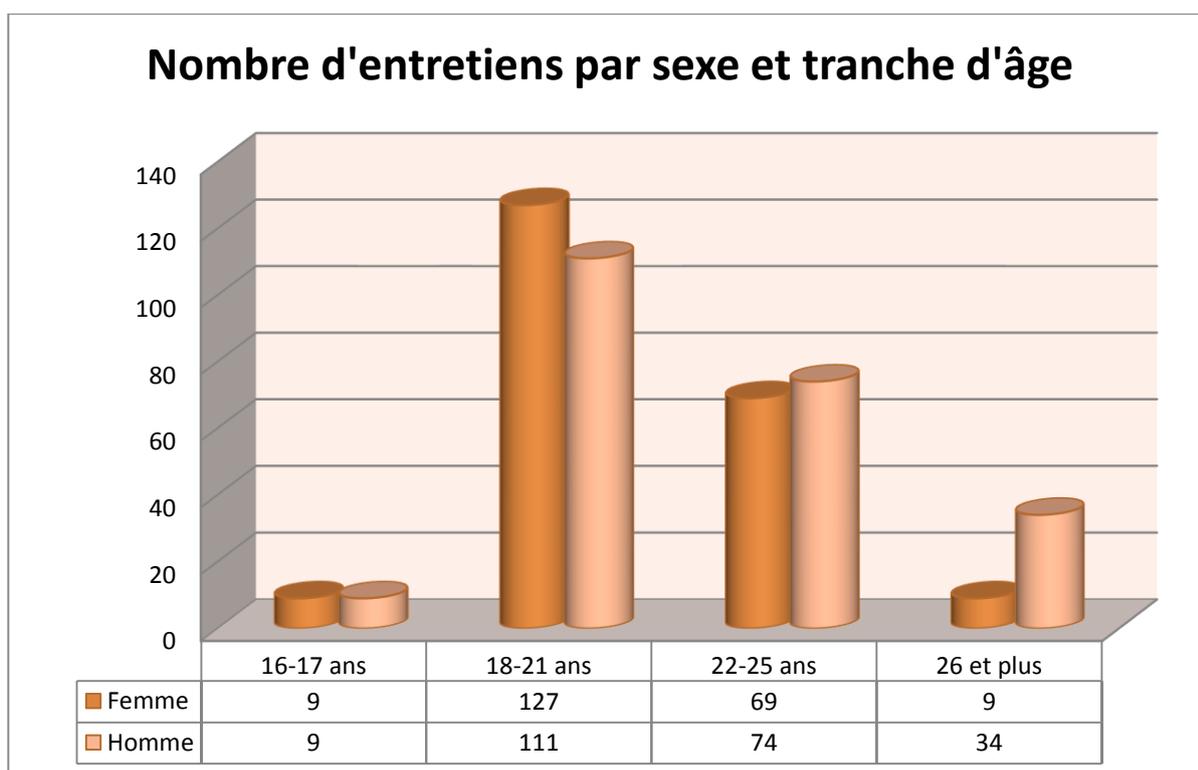
#### **Les permanences de la Mission Locale ont lieu 2 fois par semaine :**

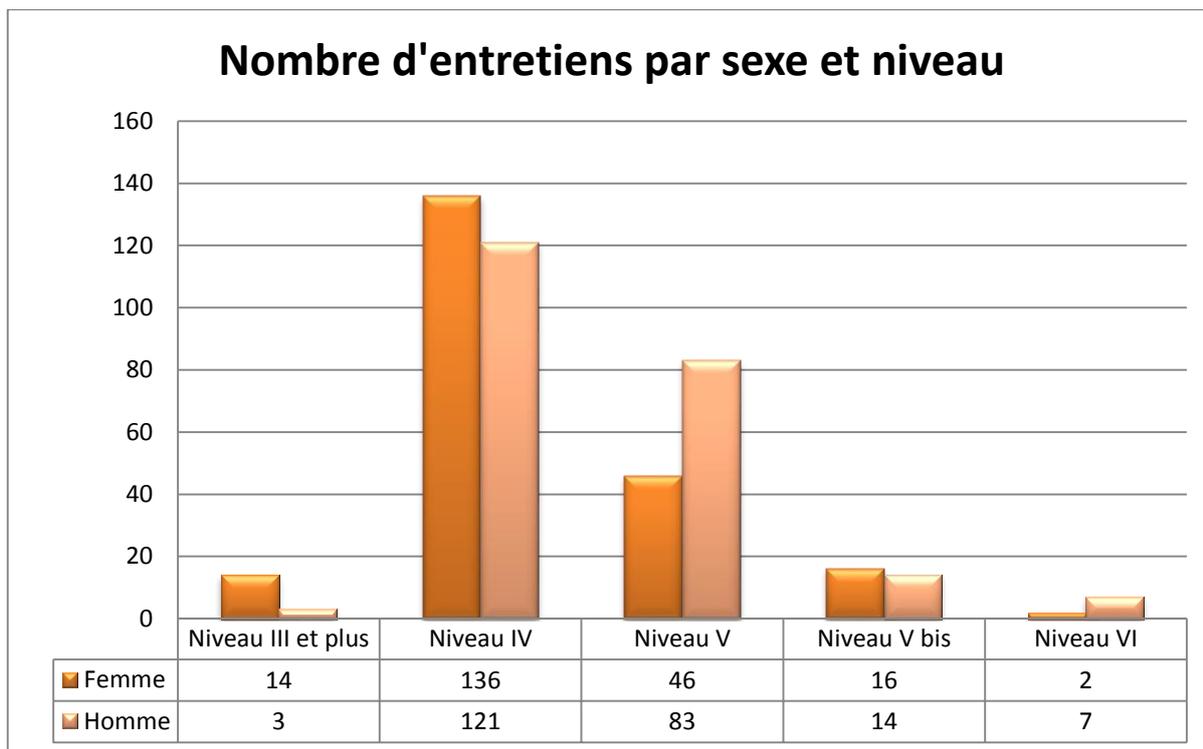
- Espace Jeunes Septèmes : Mardi et jeudi matin
- Centre Social de la Gavotte Peyret : Mardi après midi

En 2015, 442 entretiens ont été réalisés sur la permanence. Comparativement à l'année 2014, la Mission Locale avait enregistré 444 entretiens et en 2013 434 entretiens. La progression se stabilise depuis deux ans après l'augmentation de 21 % observée sur l'année 2013. La répartition des entretiens sur le courant de l'année est assez homogène, avec un pic de fréquentation en janvier et en septembre et plus particulièrement en octobre 2015, ce qui est à relever en termes de statistiques.

Comme chaque année, on enregistre un nombre d'entretiens plus élevé chez les jeunes femmes âgées entre 18 et 21 ans, dont la majorité ont un niveau IV (bac ou bac pro). Les entretiens des hommes sont également plus représentés dans la tranche d'âge 18-21 ans, et contrairement aux années précédentes avec une formation niveau IV (bac ou bac pro). La disparition des BEP au profit des Baccalauréats professionnels peut être une explication à ce phénomène (à noter que le BEP subsiste car ce diplôme est validé en deuxième année de bac pro). Par contre, le nombre d'entretiens est globalement plus important chez les hommes. Les jeunes se présentent sur la permanence de façon spontanée, ou sur rendez-vous fixés au préalable par l'intermédiaire du CCAS, des éducateurs ADDAP, PLIE et autres partenaires.

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Jeunes reçus sur la permanence	169	176	170	197	191
Jeunes reçus sur l'antenne 15/16	122	113	150	187	125
Nbs d'entretiens réalisé sur la permanence	273	357	434	444	442
Nbs de jeunes reçus sur la permanence en situation de formation	15	42	32	76	38
Nbs de jeunes reçus sur la permanence en situation d'emploi	39	61	82	106	87





On observe une fréquentation de jeunes diplômés de niveau III (BTS, DUT) et plus, 17 en 2015. Ils se présentent surtout pour reprendre leur CV et disposer de conseil en recherche d'emploi car ils n'ont généralement aucune expérience professionnelle et se trouvent ainsi démunis. Le rapprochement demandeur d'emploi / offres d'emplois pour ce public qualifié s'effectue le plus souvent par le processus de mise en emploi de la Cellule de Recrutement, doublé par l'appui des parrains.

Il faut retenir que les jeunes femmes fréquentent plus souvent la permanence (nombre d'entretiens plus élevé), elles sont plus assidues et mobilisées dans le suivi et l'accompagnement proposé après le premier entretien, à l'inverse des jeunes hommes certes plus nombreux en premier accueil, mais moins réguliers dans le suivi proposé.

Comme en 2015, si la part des 22-25 ans est largement représentée en termes de taux de fréquentation de la permanence, c'est toujours la tranche d'âge 18-21 ans qui se présente plus régulièrement, souhaitant bénéficier d'un appui renforcé de leur accompagnement sur une période donnée.

**191 jeunes accueillis**  
Répartition Hommes / Femmes

- 96 femmes soit 50.3 %
- 95 hommes soit 49.7 %

La tranche d'âge la plus représentée est celle des :

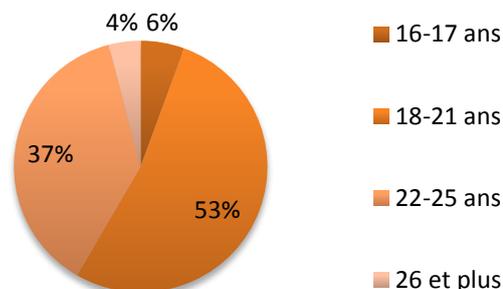
- 18-21 ans soit 102 jeunes représentant 53.4 % du public

**Les primos accueillis en 2015**

Au nombre de 64 soit 33.5 % du public ML.

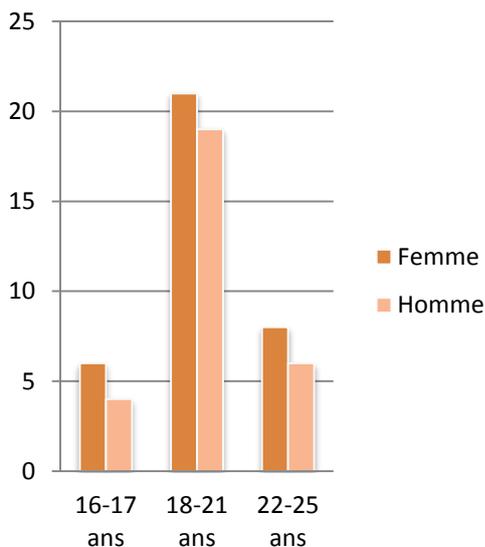
35 soit 54.69 % sont des jeunes femmes et 29 soit 45.32 % sont des jeunes hommes.

**Répartition des jeunes accueillis par tranche d'âge**

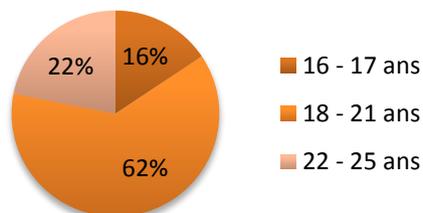


Sur les 191 jeunes, il y a 33 % de jeunes qui viennent se présenter pour la première fois, soit 64 primo accueil en 2015 contre 59 en 2014. Il y a un équilibre de répartition entre hommes et femmes concernant la première visite à la permanence.

**Répartition des primos inscrits par sexe et tranche d'âge**



**Répartition des primos accueillis par tranche d'âge**





✚ Les situations en cours

### Situation Emploi ou Formation des jeunes reçus

Catégorie situation	Nombre de jeunes
Emploi	230 (52%)
Formation	212 (48%)

Les deux raisons principales qui amènent les jeunes à se présenter à la Mission Locale sont l'emploi ou la formation, parfois les deux. Ces deux thématiques suscitent l'entretien. Au cours de celui-ci, l'offre de service complète de la Mission Locale va pouvoir être sollicitée. La préoccupation première est l'emploi. Il concerne 230 des entretiens qui ont eu lieu en 2015. Les contrats Emploi d'avenir ont occupé une grande partie de ces entretiens. La demande de formation même si elle est moins soumise à la saisonnalité qu'auparavant demeure également une demande forte.

### 2. Les actions en direction des entreprises

Rappel de l'offre de services spécifiques de la Mission Locale de Marseille :

#### Développement de 12 filières professionnelles :

Bâtiment Travaux Publics – Espaces verts, Commerce – Grande Distribution, Hôtellerie – Restauration – Tourisme, Service à la Personne – Animation – Sanitaire et Sociale, Propreté, Transport et Logistique, Relation Client, Armées, Culture, Défense – Sécurité, Tertiaire, industrie.

#### La Cellule de Recrutement :

Il s'agit sur un temps court de préparer de façon intensive le jeune en fonction de la demande de l'entreprise et du profil de poste préalablement communiqué par les filières professionnelles. Cette préparation a pour objectif de :

- Savoir parler de son CV
- Savoir exprimer sa motivation et les compétences liées aux postes
- Connaître l'entreprise sur laquelle le candidat va être positionné, valider les règles élémentaires en terme de savoir être

#### Propositions de programme d'accompagnement

Propositions	Nombre
CIVIS Accompagnement	42
Garantie Jeunes – Montage dossier administratif	40

Il existe en 2015 quatre programmes d'accompagnements :

- Le CIVIS
- La GARANTIE JEUNE
- La délégation PPAE
- L'ANI décrocheurs

#### Nombre de jeunes en programme d'accompagnement

<b>CIVIS</b>	<b>58</b>
<b>Garantie jeunes</b>	<b>6</b>
<b>PPAE</b>	<b>32</b>

#### Situations des jeunes reçus sur les permanences

<b>Nature des situations</b>	<b>Nombre</b>
<b>Contrat en Alternance</b>	1
<b>Emploi</b>	70 dont 31 Emplois d'Avenir
<b>Formation</b>	26

Au 31 décembre 2015, sur 191 jeunes reçus au cours de l'année sur la permanence, 70 jeunes étaient en emploi dont 31 sur des contrats Emploi d'Avenir, soit un taux de 36 % de mise en emploi. 26 jeunes ont bénéficié d'une action de formation.

### 3. La prise en compte des freins à l'insertion

#### Propositions sur l'offre de services Vie Sociale

<b>Propositions</b>	<b>Nombre</b>
<b>Logement</b>	15
<b>Santé</b>	126

#### La problématique de l'accès à un logement

La recherche de solution pour le logement est plus prégnante qu'avant. Au cours des entretiens sur la permanence, une prescription vers les ateliers d'information logement organisés sur les antennes de la Mission Locale de Marseille et animés par l'association ESF Service. Ces orientations s'effectuent soit sur le positionnement en réunion d'information collective, soit par le biais de rendez-vous individuel. Il y a aussi la possibilité de faire des simulations de droits aux allocations logement mises en ligne par la CAF en vue de constituer des dossiers de demandes d'aide au logement.



### Les propositions dans le domaine de la santé

Elles se sont également accrues. Le Bilan de santé est systématiquement présenté en premier accueil, les rendez-vous sont très rapides, ils ne dépassent pas quatre jours de délai. Un questionnaire est remis aux assurés sociaux afin de constituer un premier élément d'échange avec le médecin qui recevra l'intéressé au CESAME 13.

Le rendez-vous est directement programmé via l'inscription en ligne de la Mission Locale de Marseille. Un référent santé de l'association Imaje Santé est présent sur les lieux des examens de santé et devient ainsi un interlocuteur privilégié pour le jeune sur la prescription des soins issue de son bilan de santé. Les résultats sont transmis au médecin désigné par l'assuré, et à sa demande, il peut, faute de médecin-traitant ou par volonté de discrétion, désigner le médecin d'Imaje Santé comme destinataire des examens afin d'en assurer le suivi.

### La mise en œuvre de la Protection Universelle Maladie (PUMA)

Celle-ci est introduite par l'article 59 de la loi de financement de la sécurité sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette réforme vise à :

- Garantir la continuité des droits à la prise en charge des frais de santé,
- Permettre une gestion individualisée des assurés majeurs tout au long de leur vie quels que soient leurs changements de statut professionnel, familial ou géographique.

La PUMA prévoit trois grandes catégories de bénéficiaires :

1. Assurés sous critère d'activité professionnelle
2. Assurés sous critères de résidence stable et régulière depuis + de 3 mois
3. Ayants droits mineurs

Concrètement, cela se traduit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Sur le critère d'affiliation sous critère d'activité professionnelle, il n'y a plus de quota d'heure, l'affiliation est acquise dès la première heure travaillée. Les jeunes concernés sont :

- Les salariés,
- Les jeunes en CIVIS,
- Les bénéficiaires d'un CUI,
- Les jeunes en service civique,
- Les bénéficiaires de la Garantie Jeune,
- Les jeunes inscrits à Pôle Emploi indemnisés ou non.

Avec la Convention de partenariat établie entre la CPCAM et la MLM :

- Un rendez-vous à la CPAM Salengro entre Alexandre RIOU (Conseiller à la MLM) et le Service Association tous les lundis matin semaines impaires
- Un accès aux informations de la CPAM et un point sur la situation du jeune
- Un retour sur la situation et des conseils sur les démarches à effectuer



Les jeunes concernés :

- Les jeunes ne sachant pas s'ils ont des droits ouverts
- Les jeunes en rupture parentale (donc avec ses ayants droits à la sécu)
- Pas de carte vitale ou d'attestation de sécurité sociale lors d'un montage d'emploi d'avenir
- Jeune, ayant déposé un dossier à la CPAM et n'ayant pas de réponse

#### Prise en charge d'une complémentaire santé

Il existe une possibilité de prise en charge pour adhérer à une mutuelle sur une période de neuf mois en amont d'une solution pérenne. Les dossiers sont transmis à la commission qui se réunit de façon mensuelle à la MLM pour examiner et valider les demandes d'adhésion et de transmettre les données à notre partenaire Harmonie Mutuelle.

#### Les consultations avancées avec Puget Bis

Dans le domaine de la santé, la MLM travaille également avec des partenaires divers afin de prendre en compte des problématiques spécifiques. Sur la question des conduites à risques de type addictions, la MLM a mis en place un dispositif de consultations avancées pour le public jeune 16-25 ans avec les services de l'unité Puget Bis de l'Hôpital Edouard Toulouse à Marseille. Puget Bis propose des prises en charge soit par des entretiens individuels ou en groupe de parole animé par une psychologue. Des jeunes de la Permanence de Septèmes et leurs parents ont bénéficié en 2015 de ce dispositif.

Il existe également un partenariat avec l'Association Imaje Santé situé à Plan de Campagne avec qui nous pouvons mener des entretiens tripartites pour une prise en charge globale du jeune. Cette structure représente un relais primordial dans la prise en compte des souffrances psychologiques des jeunes.

#### L'aide financière

Cette demande reste constante, principalement sollicitée pour :

- Financement d'une formation non prise en charge par la région
- Financement d'une partie du permis de conduire
- Frais d'inscription aux concours

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est déclenché dès lors que le jeune a une promesse d'embauche et un projet élaboré.

L'Allocation Interstitielle dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi prévu dans le cadre du CIVIS a été également proposée aux jeunes engagés dans ce programme d'accompagnement. Cette allocation a également servi à financer des assurances de voiture, des frais de carburant, mais également des forfaits téléphoniques pour rester joignable, abonnements au réseau des transports en commun, billets de train pour assister à un entretien, des aides à la subsistance... Des cartes de transports collectifs peuvent être prises en charge dans le cadre d'un financement régional, des cartes Zou et abonnement de train, notamment au démarrage des parcours emploi ou formation.



### Le partenariat avec l'Education Nationale

La MLM participe avec l'éducation nationale à la lutte contre le décrochage scolaire. A ce titre, un partenariat fort existe avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) depuis de nombreuses années.

Pour la première fois cette année nous avons assisté à l'ouverture d'un micro-lycée qui est une structure scolaire expérimentale publique de petite taille (environ 60 élèves, 30 pour la première année 2015-2016) situé au Lycée Diderot à Marseille. Cet établissement permet une reprise d'études pour des élèves de plus de 16 ans déscolarisés depuis plus d'un an qui ont suivi une scolarité jusqu'en 3<sup>ème</sup> :

- Pour préparer à la réussite au CAP ou Baccalauréat professionnel en deux ans
- Pour re-scolariser des jeunes en lien avec leur projet de formation

Le micro lycée propose des conditions de travail optimales, une pédagogie dispensée par des professeurs expérimentés dans la prise en charge de ces jeunes, un accompagnement personnalisé adapté au projet de formation de chaque élève, des activités sportives et culturelles. Deux jeunes de Septèmes ont été positionnés et bénéficient de cette expérimentation.

### L'action IPAQ avec Sigma Formation

C'est une action d'accueil et de suivi personnalisé pour accompagner certains jeunes entrés dans un processus de décrochage scolaire vers un projet de qualification (retour en établissement scolaire, apprentissage ou formation PTFQ).

Il s'agit d'accueillir et de mobiliser le jeune par un processus de reconnaissance de soi en travaillant sur ses ressources, ses ressorts, ce qui le porte, ce à quoi il tient. Pour activer le désir d'apprendre, le jeune participe à des ateliers (immersion dans des lieux de culture de la ville, du quartier...). Il vit ainsi des situations qui présentent de la nouveauté plutôt que de l'habitude, donnent l'occasion de faire des choix, conduisent à des questions plutôt qu'à des réponses. L'accès au Certificat de Navigation Internet et au Brevet de Secourisme donnent l'occasion à chaque jeune de répondre à son besoin d'agir et de réussir.

Cette action est régulièrement proposée aux jeunes surtout ceux fragilisés par un parcours parfois douloureux, actuellement deux jeunes septémois reçus sur la permanence sont inscrits sur ce parcours.

### Le groupe de travail et de réflexion des acteurs locaux

La MLM continue de participer aux réunions de travail de ce groupe dont l'objectif consiste à intervenir de façon coordonnée sur le public de la ville (croisement et mobilisation des compétences). Le travail en partenariat avec l'ADDAP sur le territoire de Septèmes les Vallons se poursuit afin de coordonner et donner du sens au travail d'insertion. Certains entretiens se pratiquent de façon tripartite. La MLM s'inscrit toujours dans un rôle de réflexion et de proximité afin de faciliter l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi dans un parcours qui se construit par étape en prenant en compte l'ensemble de la problématique individuelle.

La fréquentation de la permanence devient régulière sur le centre-ville, avec une appropriation du site et des services proposés, la possibilité de travailler dans la salle informatique avec du matériel à disposition. Il y a une réelle capacité à accueillir plus de jeunes par une information et une communication régulières en direction du public. La permanence sur le centre social de la Gavotte Peyret pourrait également accueillir plus de jeunes, certains jeunes résidant sur ce quartier préfèrent venir au centre-ville.



## 2) Scolarité et diplômes :

Nombre d'enfants scolarisés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
en maternelle	473	476	499	501	475	477	464
en élémentaire	777	745	774	780	772	795	819

### ➤ Nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans la commune :

- 1er degré : 23 + 8 scolarisés en CLIS
- 2nd degré :
  - Collège FERRANDI : 2 + 8 en ULIS
  - LP Ste Elisabeth : 5

### ➤ Nombre d'AVS :

- Temps scolaire financé par l'Education nationale : 19 AVS
- Temps de la pause méridienne financé par la Ville : 3 AVS
- Temps du périscolaire du soir financé par la Ville : 1 AVS



➤ **Nombre d'enfants en péri scolaire :**

- Fréquentation moyenne journalière 2015-2016 MATIN (hors mercredi)  
48 enfants en maternelle (10,4 % des effectifs scolarisés)  
67 enfants en élémentaire (8.2 % des effectifs scolarisés)
- Fréquentation moyenne journalière 2015-2016 MERCREDI MATIN  
31 enfants en maternelle (6.6 % des effectifs inscrits à l'école)  
50 enfants en élémentaire (6,1 % des effectifs inscrits à l'école)
- Fréquentation moyenne journalière 2015-2016 SOIR 1 (15h45-16h30)  
142 enfants en maternelle (30,7 % des effectifs inscrits à l'école)  
242 enfants en élémentaire (29.6 % des effectifs inscrits à l'école)
- Fréquentation moyenne journalière 2015-2016 SOIR 2 (16h30-17h30)  
36 enfants en maternelle (7.8 % des effectifs inscrits à l'école)  
79 enfants en élémentaire (9,6 % des effectifs inscrits à l'école)

➤ **Nombre d'enfants scolarisés en collège année 2015-16 : 460 (collège Marc FERRANDI)**  
Contre 412 à la rentrée 2014-15

## Un niveau de formation qui demeure faible.

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012 et en 2013

#### SEPTÈMES LES VALLONS

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	7 997	<b>7 905</b>	3 701	<b>3 651</b>	4 295	<b>4 254</b>
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	35.9	<b>34,1</b>	34.6	<b>32,8</b>	37	<b>35,2</b>
- d'un CAP ou d'un BEP	26.3	<b>27,3</b>	31.4	<b>32,6</b>	21.9	<b>22,8</b>
- d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16.7	<b>16,8</b>	14.4	<b>13,9</b>	18.8	<b>19,4</b>
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur	21.1	<b>21,7</b>	19.5	<b>20,6</b>	22.3	<b>22,7</b>

Source : Insee, RP2012 et RP2013 exploitation principale

Il n'est pas observé d'évolution notable sur ces dernières années. Cependant, la population non scolarisée de 15 ans ou plus a diminué ce qui est plutôt encourageant.

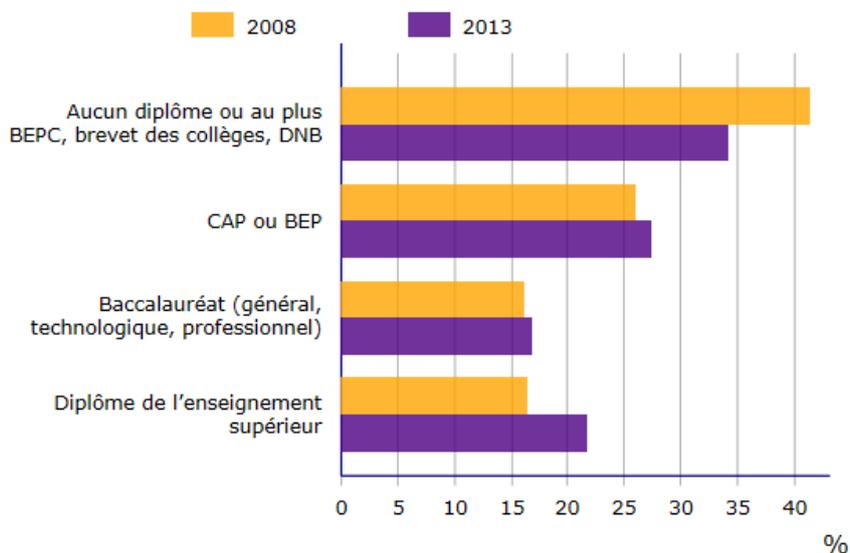
Notons aussi que si le % de diplômés hommes est égal ou en baisse, celui des femmes est en augmentation en particulier sur les niveaux bac et études supérieures.

FRANCE

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012 et en 2013**

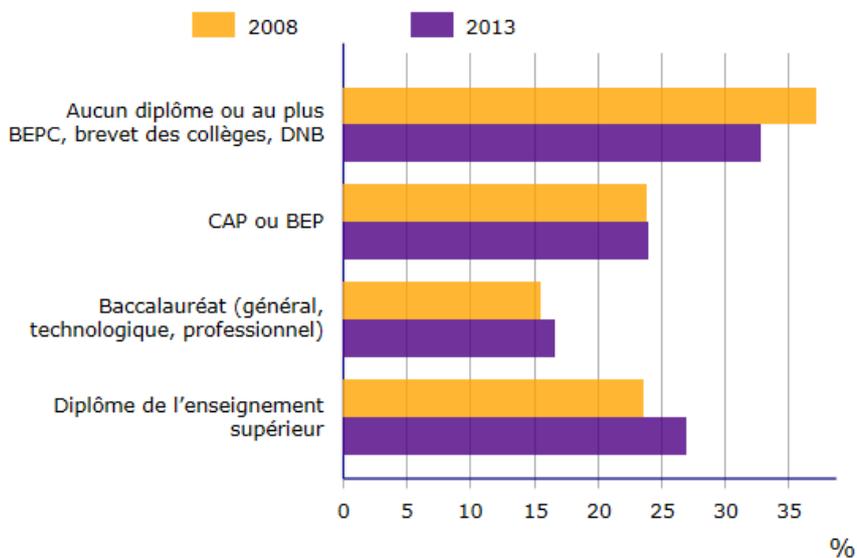
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	47 370 232	<b>47 641 780</b>	22 576 806	<b>22 708 606</b>	24 793 424	<b>24 933 173</b>
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	33,6	<b>32,7</b>	30,1	<b>29,3</b>	36,8	<b>35,7</b>
- d'un CAP ou d'un BEP	23,7	<b>23,9</b>	28,3	<b>28,3</b>	19,5	<b>19,8</b>
- d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16,6	<b>16,6</b>	16,4	<b>16,4</b>	16,8	<b>16,8</b>
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur	26,2	<b>26,8</b>	25,3	<b>26,0</b>	27	<b>27,6</b>

### Diplôme le plus élevé de la population septémoise non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP 2008 et RP 2013 exploitations principales.

### Diplôme le plus élevé de la population française non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP 2008 et RP 2013 exploitations principales.



### 3) Les actions en direction de la jeunesse

#### 3-1) Les actions co-construites avec l'Espace Jeunes Septèmes (EJS)

#### LES ASSISES DE LA JEUNESSE

En partenariat avec l'Espace Jeunes Septèmes (EJS) et le centre social de la Gavotte Peyret, le service municipal jeunesse a construit une action spécialement dédiée à la jeunesse septémoise : la journée des Assises de la jeunesse qui s'est déroulée le samedi 6 juin 2015 à l'Espace Jean FERRAT.

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015 et afin de préparer cet événement, une caravane a sillonné les différents quartiers de la commune afin d'échanger avec les jeunes et recueillir leurs préoccupations, leurs attentes, leurs besoins autour d'un questionnaire.

Un voyage à Cannes a également été organisé dans le cadre de la réalisation d'un film afin de mettre en place une rencontre autour du cinéma et d'une thématique « les discriminations » choisie par le groupe de jeunes, et de créer une cohésion d'équipe entre les différents membres participant à l'organisation des Assises.

La journée des Assises a été rythmée par différents temps : projection de films documentaires réalisés par les jeunes avec l'association Champ contre Champ sur les rencontres emploi-formation puis sur les discriminations, tenue de conférences, d'ateliers, moments festifs et ludiques.

**Public estimé** : 100 personnes.

#### **BUDGET**

Financier	<b>CARAVANE (9 dates)</b>	<b>VOYAGE A CANNES (5 jours)</b>	<b>JOURNEE DU 6 JUIN 2015</b>
<b>VILLE</b> Total : 14 554 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Matériel : 1 140 €</b></li> <li>• <b>Heures sup. chargées</b> 46h30 * 12.37 € + 26h * 12.61 €  + 42h30 * 17.95</li> <li>soit <b>1 666 €</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Hébergement, essence, denrées :</i> <b>2 340 €</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prestataires et denrées : 4 138 €</b></li> <li>• <i>Film documentaire discriminations :</i> <b>4 500 €</b></li> <li>• <b>Heures récupérées : 51 heures</b> (3*17h à 11.60 €, 17.43 € ou 16.27 €) = <b>770.10 €</b></li> </ul>
<b>Association EJS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence du directeur de l'EJS pour l'ensemble des dates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Péage, Transport sur place, denrées :</i> <b>1 800€</b></li> <li>• Présence du directeur de l'EJS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Documentaire rencontres emploi formation :</i> <b>2 500 €</b></li> <li>• Présence du directeur de l'EJS + 1 animateur vacataire</li> </ul>



## **FETE DE LA MUSIQUE – EDITION 2015**

En partenariat avec l'Espace Jeunes Septèmes (EJS), le service municipal jeunesse organise chaque année cet événement culturel et festif.

En 2015, l'événement s'est déroulé le dimanche 21 juin, marqué par deux temps majeurs :

- A partir de 18 heures : un tremplin permettant aux élèves de l'école de musique de la MJC ainsi qu'à deux groupes locaux (RAS et Sexy Mexican Maid) de se produire.
- A partir de 21 heures : DIABLOSON, le groupe tête d'affiche.

Public estimé : 300 personnes.

<b>DEPENSES – FINANCEMENT MUNICIPAL</b>		
<b>Type</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Montant</b>
Eclairage scène principale et annexe	DIVERS Michel	600 €
Sonorisation tremplin	ACTIF SOUND	1 172 €
Groupe principal	DIABLOSON	2 800 €
Restauration	En régie (cuisine centrale)	219 €
Traiteur pour groupe principal	HUTEAU	136 €
Droits diffusion	SACEM	425 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 352 €</b>



### 3-2) Le contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé pour la période 2014 – 2017 (signature en mars 2015).

❖ **Il comprend, dans son plan de développement, 2 actions en direction de la jeunesse,**

Ces actions permettent de proposer un service de proximité à l'ensemble du territoire communal. Il s'agit de :

- **L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) adolescents déclaré par l'EJS pour un agrément de 50 jeunes.**

#### Financements 2015

- Subvention de la Ville affectée au fonctionnement de cet ACM : 29 550 €
- Charges supplétives (repas, transports, fluides, entretien ...) : 24 223 €
- Prestation de Service Ordinaire de la CAF : 11 000 €
- Prestation de service CEJ à percevoir par la Ville : 9150 € (prévisionnel 2015)

#### Activités déclarées de l'ACM pour 2015

- Mercredi en période scolaire : 20 mercredis, 5 heures par jour : 1085 heures pour 11 jeunes/mercredi.
  - Activités extrascolaires (périodes de vacances)  
Juillet : 19 jours, 8 heures/jour : 6 384 heures, soit 42 jeunes/jour.  
Août : 15 jours, 8 heures/jour : 4 800 heures, soit 40 jeunes/jour.  
Toussaint : 10 jours, 8 heures/jour : 3 360 heures, soit 42 jeunes/jour.  
Février : 10 jours, 8 heures/jour : 1 920 heures, soit 24 jeunes/jour.  
Pâques : 8 jours, 8 heures/jour : 3 200 heures, soit 50 jeunes/jour
  - Périscolaire (du lundi au vendredi) : 40 jours, 2 heures/jour : 1 065 heures, soit 13 enfants/jour.
- **L'accueil de Jeunes du Centre social de la Gavotte Peyret : subvention ville 20 000 €**

La ville intervient sur ces actions non seulement financièrement, mais elle est également garante de leur bon déroulement et de la réalisation des objectifs.

Ces actions s'adressent à un large public jeune issu de l'ensemble des quartiers de la Ville pour L'Espace Jeunes Septèmes et essentiellement de la Gavotte Peyret pour le Centre social.

Ces actions donnent droit à chaque structure à la prestation de service ordinaire (PSO) qui s'élève à 0.51€/heure/jeune.

❖ **Formation BAFA**

Depuis 2014, l'action est inscrite au Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017.

De ce fait, la Ville bénéficie d'une subvention à hauteur de 55% des sommes engagées, plafonnée à 7 353 € et sous réserve d'avoir atteint l'objectif annoncé.

Organisation de la formation BAFA complète sur l'année.

Conventionnement CEMEA (organisme de formation).

	<b>Période</b>	<b>Lieu du stage</b>	<b>Nombre de stagiaires inscrits</b>	<b>Prise en charge par la Ville</b>
<b>Formation générale</b> <b>Tarif : 295 €</b>	Du 22/2/15 Au 1 <sup>er</sup> /3/15 (8 jours)	SLV Ecole TG	23 stagiaires	22* 145 € + 1 * 295 € <b>= 3 485 €</b>
<b>Formation générale complémentaire</b> <b>Tarif : 295 €</b>	Du 26/4/15 Au 3/5/15 (8 jours)	Lycée Gambetta AIX EN Pce	5 stagiaires	3*75 € + 145€ + 150€ <b>= 520 €</b>
<b>Formation perfectionnement</b> <b>Tarif : 251 €</b>	Du 26/10/15 Au 31/10/15 (6 jours)	SLV Ecole TG	26 stagiaires	26*70 € = <b>1820 €</b>
				<b>TOTAL : 5 825 €</b>

La Ville prend à sa charge :

- 145 € sur le tarif de 295 € de la formation générale,
- 70 € sur le tarif de 251 € de la formation perfectionnement,
- les repas,
- la mise à disposition des locaux (entretien, fluides).



Si le quotient familial (QF) du stagiaire est inférieur à 580, la CAF peut participer à hauteur de :

- 280 € sur le tarif de 295 € de la formation générale
- 91 € sur le tarif de 251 € de la formation perfectionnement.

Le stage pratique de 14 jours est organisé sur les différentes structures de loisirs de la ville pour les jeunes stagiaires qui le souhaitent.

La Commission d'attribution du diplôme de la DDCS se réunit en décembre.

### 3-3) Les séjours adolescents

Dispositif CAF annuel mis en place entre la Ville, le Centre Social de la Gavotte Peyret et l'Association locale des FRANCAS.

- Public accueilli : 15 adolescents de 13 à 17 ans
- Durée : 15 jours en juillet.
- Financements : La Ville subventionne cette action à hauteur de 8 000 €. La CAF participe à hauteur de 45 € par jeune et par jour.

Ce séjour permet de travailler la mixité sociale puisqu'il concerne tous les adolescents de la commune.

#### • **Actions en lien avec le Collège Marc FERRANDI**

- La journée emploi-formation  
Elle se déroule 1 jour en novembre à l'Espace Jean FERRAT et concerne les classes de 3<sup>ème</sup>, soit 100 élèves environ. Ces derniers participent aux conférences et découvrent les différents stands métiers en lien avec leur orientation.
- Le forum des métiers  
Il se déroule 1 samedi au mois de mars dans les locaux du Collège. Il concerne les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Le transport entre le domicile (Gavotte Peyret et Castors Isabella) et le Collège, est pris en charge par la Ville.

### 3-4) Action d'insertion

Dans le cadre de la politique de la ville, la commune finance à hauteur de 7 500 € un projet porté par le Centre social de la Gavotte Peyret qui consiste à mettre en lien les jeunes avec les services publics de l'emploi et/ou de la formation : le MOVE (Mobilité Orientation Vers l'Emploi).



### 3-5) Les aides du CCAS :

**Aide à la restauration scolaire** : La plupart des enfants en école élémentaire déjeunent sur la restauration scolaire (environ 1 000 repas servis par jour) et malgré le fait que le tarif cantine soit l'un des plus bas du département (2,50 € le repas – 3,33 € sur Marseille), des familles en situation de précarité rencontrent des difficultés pour honorer les factures. Le CCAS a consacré 12 933.51 euros pour les demi-gratuits et les gratuits, soit 9 729 repas contre 8.026 en 2014. **108 familles qui ont bénéficié de cette aide** en 2015 (86 en 2014).

Le tarif de la restauration scolaire, qui n'avait pas évolué depuis plusieurs années, a été modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 afin de prendre en compte l'augmentation des charges qui pèsent sur la Ville. Prix du repas : 2,50 euros au lieu de 2,00 euros.

Afin de soutenir les familles, le CCAS a augmenté les seuils pour l'obtention de la gratuité de la restauration scolaire de **- 5 euros à - 6 euros de reste à vivre** et **- 10 euros à - 12 euros** pour la demi gratuité.

Le reste à vivre est calculé de la manière suivante : (ensemble des ressources – loyer) /30  
Nombre de personnes présentes au foyer

**Aide au départ en Classe de découverte** : En 2014, une aide a été instaurée pour le paiement des frais des classes de découverte. En effet, Les classes de découvertes représentent pour de nombreux enfants un temps particulièrement fort de leur scolarité.

- C'est un lien entre les enfants d'une même classe.
- C'est un lien entre le savoir dans l'école et le terrain.
- C'est aussi une prise d'autonomie des enfants vis-à-vis de leur environnement habituel et un apprentissage au vivre ensemble.

Cependant, nous avons constaté que des familles n'arrivaient pas à payer les frais restant à leurs charges.

L'aide allouée se décline comme suit, sur le total du séjour :

- 75 % du montant pour une moyenne économique de 0 à 6.00 €
- 50 % du montant pour une moyenne économique de 6.01 à 12 €

En 2015, 3 familles ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 270 euros.

### **Aide au transport des étudiants boursiers.**

Il est constaté que coût des études en France augmentent et ceci impacte les familles septémoises. Certaines nous ont fait part de leurs difficultés à assumer les frais inhérents aux études de leurs enfants. Afin de favoriser la poursuite de ces études, le Conseil d'administration du C.C.A.S. a instauré par délibération en mars 2013 une aide au transport pour les étudiants boursiers. Cette aide facultative s'échelonne de 70 € à 170 € en fonction des ressources de la famille.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 18 familles ont bénéficié de cette aide, contre 12 en 2014-2015, pour un montant total de 2 550 € contre 1670 € l'année précédente.



## V. Les seniors :

### 1) Données démographiques

**La part des seniors de plus de 60 ans enregistre une hausse de près de 8 %.**

En 2008

En 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Hommes	Femmes	
60 à 64 ans	287	290	577
65 à 69 ans	241	322	563
70 à 74 ans	270	294	565
75 à 79 ans	210	249	459
80 à 84 ans	94	168	261
85 à 89 ans	25	99	124
90 à 94 ans	9	26	35
95 à 99 ans	4	19	23
100 ans ou plus	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>1140</b>	<b>1467</b>	<b>2607</b>

Age	Sexe		Ensemble
	Hommes	Femmes	
60 à 64 ans	229	347	576
65 à 69 ans	281	325	606
70 à 74 ans	242	309	551
75 à 79 ans	230	237	467
80 à 84 ans	137	213	350
85 à 89 ans	64	111	175
90 à 94 ans	13	54	67
95 à 99 ans	0	17	17
100 ans ou plus	0	3	3
<b>Ensemble</b>	<b>1 196</b>	<b>1 616</b>	<b>2 812</b>



## 2) Action sociale en direction des seniors

### 2-1) dispositifs dans le cadre du maintien à domicile :

Le CCAS poursuit ses actions afin de veiller à ce que des personnes ne soient pas isolées et puissent bénéficier de mesures adéquates pour leur maintien à domicile et permettre aussi de soulager les aidants familiaux.

La proportion des personnes âgées est en augmentation. Le CCAS enregistre une hausse des demandes de téléassistance, de portages de repas et d'assistance de manière générale. Les personnes âgées ont un sentiment de solitude et ce y compris chez les personnes entourées par leur famille. Les enfants sont en activité, demeurent quelquefois dans une autre région et l'intervention de personnel qualifié s'avère indispensable pour les soulager.

#### - Plan canicule et grand froid

35 personnes sont inscrites sur le fichier des personnes vulnérables. Ces personnes sont contactées une fois par semaine en période de fortes chaleurs ou de grand froid afin de veiller sur leur sécurité.

#### - Allocation Personnalisée d'Autonomie :

- **142 personnes bénéficient de l'APA** à leur domicile sur la commune, dont 20 dossiers ont été instruits par le service du CCAS en 2015.

#### Répartition des bénéficiaires de l'APA en fonction de leur degré de dépendance

GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	TOTAL
0	24	25	93	142

- En établissement **84** dossiers



- Aides à domicile :

Notre interlocuteur principal et partenaire au niveau des seniors et sur l'emploi est l'association l'AGAFPA. En plus, des services d'aide à domicile, l'AGAFPA réalise des soins infirmiers sur la commune (14 bénéficiaires).

Néanmoins, un certain nombre d'autres associations interviennent sur notre territoire conformément au tableau ci-dessous :

**ORGANISMES D'AIDE A DOMICILE**

NOM	SIEGE SOCIAL	NB HEURES REALISEES
ADAR	VITROLLES	4 116
ADMR	VITROLLES	N'ont pas transmis le nombre d'heures
AGAFPA	GREASQUE	32 729
AIDADOMI	VITROLLES	Difficultés à chiffrer un nb d'heures car pas de dossiers fixes, 2-3h/semaine d'accompagnement en voiture et 2-3h/semaine de mutuelle. Environ 318 h
ARCADE	AIX EN PROVENCE	N'ont pas transmis le nombre d'heures
CONFORTABLEMENT VOTRE	MARSEILLE	0
LA CLE DES AGES	PELISSANNE	313
LA COMMUNAUTE	MARSEILLE	4 bénéficiaires : 776 heures
LA RONDE DES AGES	MARSEILLE	0
LE RAYON DE SOLEIL	LES PENNES MIRABEAU	La direction ne veut communiquer aucune information
SOIN ASSISTANCE	MARSEILLE	Pas d'intervention sur la commune
VIFACI'L	MARSEILLE	N'ont pas transmis le nombre d'heures
Total heures réalisées :		38 252

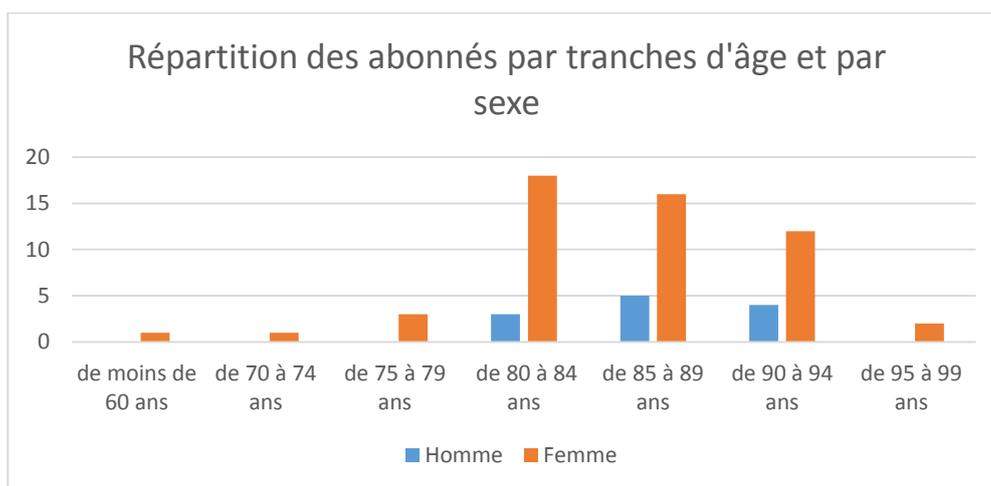
- Téléassistance :

**60** personnes ont bénéficié de ce service en 2014 contre **62** en 2013. Pour l'année 2015, on compte **65** bénéficiaires.

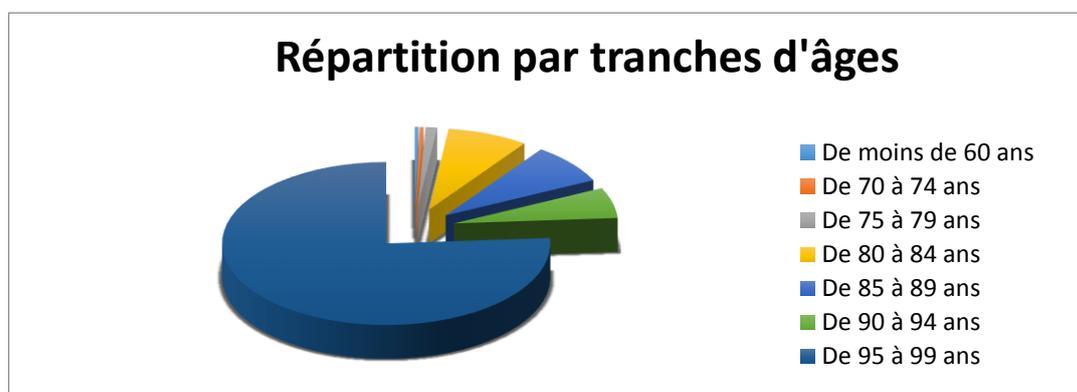
**Répartition des abonnés par tranches d'âge sur l'année 2015**

Nombre d'abonnés	Tranches d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
1	Moins de 60 ans	0	1
1	De 70 à 74 ans	0	1
3	De 75 à 79 ans	0	3
21	De 80 à 84 ans	3	18
21	De 85 à 89 ans	5	16
16	De 90 à 94 ans	4	12
2	De 95 à 99 ans	0	2
<b>65</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>53</b>

Pour un total de **65** abonnés raccordés durant la période dont **12** hommes et **53** femmes.



**La moyenne d'âge est de 84 ans.**



Le nouveau prestataire choisi par le Conseil Départemental est VITARIS. Les usagers sont satisfaits du service rendu.



- Portage des repas :

En 2015, le nombre de repas portés à domicile s'élève à **8 130** contre 6 402 en 2014. L'augmentation est importante. Nombre de bénéficiaires en 2015 : **30 personnes en moyenne chaque mois.**

En septembre 2014, le Marché A Procédure Adaptée a été mis en ligne pour le renouvellement du prestataire. Provence Plats a été reconduit.

- Les ateliers seniors

La Ville a proposé, en partenariat avec la Mutualité Française, aux seniors âgés de plus de 55 ans la participation à des ateliers basés sur 2 thématiques :

- «Bien manger pour bien vieillir»
- Prévention des chutes

**L'atelier nutrition** est un programme d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique pour prévenir les risques de malnutrition et de dénutrition chez les personnes vieillissantes.

Ce programme a été réalisé sur 6 sessions de 2 heures 30. Lors de chaque séance, la moitié du temps est consacrée à de la formation dispensée par une diététicienne formée sur la thématique et l'autre moitié à un échange (débat-atelier)

**Contenu :**

Séance 1 : Présentation et détermination des habitudes alimentaires.

Séance 2 : Les besoins de la population au niveau alimentaire.

Séance 3 : Adaptation de l'alimentation en fonction des pathologies.

Séance 4 : Le plaisir alimentaire.

Séance 5 : Activité physique.

Séance 6 : Bilan, évaluation des changements.

**L'atelier prévention des chutes** a débuté le 7 mars 2016 pendant 12 semaines. Ce programme de prévention des risques de chute liés aux troubles de l'équilibre ou de la marche doit permettre à la personne de rester le plus longtemps possible autonome en maintenant une activité physique adaptée.

En effet, les chutes et les troubles de l'équilibre chez la personne âgée sont une préoccupation de santé publique : c'est la première cause d'hospitalisation des plus de 65 ans, et le premier facteur responsable de la perte d'autonomie. Aujourd'hui en France une personne sur 3 de plus de 65 ans est concernée par les chutes, et 40% des personnes ayant chutées entrent dans la dépendance.

Un animateur, qualifié par le Comité Régional Sports pour tous (EPMM), évalue les besoins de chacun et propose un programme adapté aux capacités de la personne.



On peut aujourd'hui prévenir des risques de chutes grâce à des exercices appropriés qui stimulent le système d'équilibration et les réflexes parachutes. La réadaptation musculaire et respiratoire, le travail de l'équilibre et l'apprentissage du lever sont les éléments clés pour retarder l'apparition de ces phénomènes. Ces exercices ont été élaborés en partenariat avec le Comité Régional Sports pour Tous, un médecin gériatologue du centre de gériatrie mutualiste de Saint-Cyr sur Mer, un ergothérapeute et un kinésithérapeute.

Ces ateliers ont remporté l'enthousiasme des participants. Devant ce succès, la municipalité pense reconduire le dispositif l'année prochaine.

En Novembre 2015, un atelier "prévention routière", toujours en partenariat avec La Mutualité Française doit intervenir.

- Travail partenarial avec la médiathèque

La construction de la médiathèque ouvre la réflexion sur de nouveaux projets : La bibliothèque de Septèmes les Vallons touche moins de 5,5 % de la population municipale. L'objectif de la médiathèque serait d'atteindre 25 à 30 % de la population. Un travail partenarial est engagé par la bibliothèque, le service jeunesse, l'Espace Jeunes Septémois et le CCAS afin d'optimiser les moyens mis à disposition par la Ville avec l'ouverture de la médiathèque.

Création d'une offre de portage de livres ou de presse pour les personnes empêchées de se rendre à la médiathèque, du fait de problèmes de mobilité, par un groupe de bénévoles. En effet, les effectifs du CCAS et de la bibliothèque ne permettent pas de réaliser cette action sans l'appui d'un réseau de volontaires. L'expérience est déjà conduite sur la ville et 5 administrés sont maintenant adeptes de ce dispositif et devenus des lecteurs assidus. Il faut compter un « parrain » pour 2 à 3 lecteurs. L'action est également menée sur la maison de retraite Le Chêne Vert et concerne environ 9 personnes.

Moyens : outre les moyens humains, il sera nécessaire de disposer d'audio livres ou de livres à large vision pour les mal voyants.

Accès aux T.I.C. (technologies de l'information et de la communication). Beaucoup de jeunes retraités souhaitent bénéficier d'une formation informatique, soit parce qu'ils n'ont pas eu l'usage d'un ordinateur au cours de leur vie professionnelle, soit parce qu'ils ont une demande spécifique : réaliser des albums photos, communiquer avec leur enfants ou petits-enfants qui vivent dans une autre région ou à l'étranger. Cette demande est récurrente auprès du CCAS.

Mise en œuvre : 1 atelier a été mis en place sur inscription avec l'aide d'un bénévole.

Moyens : matériel mis à disposition sur la bibliothèque municipale.



## 2-2) autres aides du CCAS :

### - Gratuité transport :

Elle concerne environ **246** personnes pour 2015. Coût 2015 : **10 457,36 €**. Ce coût est stable depuis quelques années.

### - Bons chauffage :

Les personnes âgées titulaires de petites retraites rencontrent des difficultés pour se chauffer convenablement. Chaque année, le CCAS accorde une aide qui s'est élevée en 2015 à **12690 €** et concerne **55 foyers**, contre **14 060 €** pour **61 foyers** en 2014.

### - Repas espaces restaurants seniors :

La fréquentation est en constante augmentation avec **4 038** repas en 2011, **6 504 repas en 2012**, **8 384** en **2013**, **9 632** en **2014**, et **14 361** en **2015**. Il faut souligner la qualité des repas et de l'accueil qui est très appréciée des rationnaires ainsi que de nouveaux inscrits, jeunes retraités prenant plaisir à se rendre sur ces espaces une ou deux fois par semaine.

A ce jour, on recense **421 seniors qui disposent d'une carte d'accès aux espaces restaurant**.

Le tarif de la restauration seniors a évolué au 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour prendre en compte les charges qui impactent la Ville en raison du désengagement de l'Etat.

Prix du ticket : 5,20 euros à la vente pour un prix d'achat à la Ville de 6,50 euros. La participation du CCAS a été maintenue.

- Un nouveau dispositif "**sortir plus**" nous a été présenté par le travailleur social en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Avec l'avancée en âge, faire des courses, aller chez le coiffeur ou le médecin, rendre visite à des amis ou à des parents devient souvent difficile.

La prestation « Sortir Plus », en facilitant la sortie des personnes âgées de leur domicile permet de maintenir le lien social le plus longtemps possible, y compris après 80 ans.

### Publics concernés :

Pour bénéficier de ce service, les personnes doivent avoir plus de 80 ans et être confrontées à l'isolement ou à la solitude.

### Organisation :

Le financement est effectué sous la forme de chèques emploi service universels (Cesu), pré-financés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire.



Le chéquier est envoyé - à l'adresse de la personne ou celle d'un de ses proches. Chaque chéquier a une valeur de 150 € et comprend 10 chèques de 15 € chacun.

Par chéquier, sans condition de ressources, une participation financière est demandée de 15 € pour le premier chéquier, de 20 € pour le deuxième chéquier et de 30 € pour le troisième chéquier. Chaque personne peut bénéficier de trois chèquiers par an maximum.

Les chèquiers sont valables une année civile et peuvent être utilisés jusqu'à la fin janvier de l'année suivante.

#### Le partenariat interrégimes :

Les partenariats Cnav/Agirc-Arrco et MSA/Agirc-Arrco ont été engagés respectivement depuis 2012 et 2013. L'un des objectifs est de développer l'accès au service «Sortir plus» pour les personnes dont le besoin a été identifié dans le cadre des plans d'aide personnalisée.

La Cnav et la MSA identifient les bénéficiaires potentiels et leur remet une information sur les conditions d'accès aux services.

Pour en bénéficier, il suffit :

- D'appeler un conseiller au 0 810 360 560,
- Le conseiller organise la sortie pour aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...

L'accompagnateur est un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par la Caisse de retraite.

Il va chercher la personne à l'heure convenue et l'accompagne à pied ou en voiture. Selon le cas, il peut attendre ou rester à ses côtés. Il la raccompagne ensuite à son domicile.

### **3) les événements festifs**

#### 3-1) Repas des seniors :

Chaque année, les seniors sont appelés à participer à un repas festif placé sous le signe de la convivialité.

Il ne faut pas oublier que les seniors font partie de ces générations successives qui depuis 1936, en passant par la Libération et mai 68, se sont mobilisées pour arracher des conquêtes sociales majeures en terme de droit à la retraite, de protection sociale et de droit du travail. Et qu'il est normal de leur témoigner notre reconnaissance au travers de ce moment festif.

Cette année, il a été demandé aux personnes qui s'inscrivaient un chèque de caution de 10 euros afin de sensibiliser les administrés sur la perte financière pour la commune lorsqu'ils n'informaient pas le CCAS de leur désistement. Ce chèque, remis par l'administré au moment de l'inscription, a été restitué à tous les participants et à toute personne empêchée de se rendre à la manifestation sur présentation d'un certificat médical. Cette mesure a emporté l'adhésion de l'ensemble des participants.



Il est à noter que les adjoints au Maire de Septèmes ont eux aussi effectué un don de 20.00€, correspondant au prix du repas.

Plus de **397** participants, heureux de se retrouver entre amis ou entre voisins ont participé à l'événement.

Le coût de cette manifestation s'est élevé en 2016 à 17 037,00 euros, déduction faite des dons reçus par le CCAS soit un coût global de 42,91 euros par personne.

Ce montant comporte le prix de l'acheminement des seniors par les cars, la location de la salle, le repas ainsi que le champagne, l'animation musicale et le reportage photo de la journée.

### 3-2) Colis de Noël :

En 2015, **1 269** colis ont été distribués aux seniors âgés de plus de 65 ans (672 colis pour les personnes seules et 597 colis pour les couples) ainsi que 100 ballotins de friandises pour les pensionnaires du Chêne Vert.

Cette nouvelle formule, différenciant le colis en fonction de la composition du ménage, étaient expérimentée pour la première fois et a reçu l'aval des usagers.

En cette période de restriction budgétaire, l'esprit d'offrir un cadeau festif aux seniors sans condition de ressources a ainsi été préservé. L'impact sur le coût a été sensible :

33 894,99 € en 2014 contre 19 916,49 € en 2015 soit – 13 978.50 €.

Outre l'aspect économique, force est de constater que les 2 formules couples et personnes seules garantissent une meilleure équité de traitement des bénéficiaires.

## 4) Lieux d'accueil collectifs pour les seniors

### 4-1) Maison de retraite présente sur le territoire septémois : « Le Chêne Vert »

Nombre de pensionnaires : **91 personnes**  
Nombre de bénéficiaires de l'APA : **84 personnes**  
de l'aide sociale : **49 personnes**

### 4-2) Actions sur les espaces restaurant seniors :

Ces espaces sont vus comme un outil pour lutter contre la solitude, un lieu d'échange, de convivialité où on rencontre du monde. Certaines personnes en profitent pour participer aux activités du club du troisième âge après le repas.

Depuis Septembre 2013 chaque foyer est équipé d'un défibrillateur.

### 4-3) Projet d'une résidence intergénérationnelle :

Il s'agit d'un programme de 57 logements dont 24 seront réservés aux seniors. Le projet englobe des jardins partagés pour favoriser le "bien vivre ensemble".

Le bailleur PROMOLOGIS travaillera en lien avec le CCAS afin d'informer les seniors sur les différents services qui peuvent leur être proposé (portage de repas, téléassistance etc...)



## VI. Les Personnes en situation de handicap :

### 1) Données statistiques :

- + Personnes ayant au moins une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie en cours de validité à la date du 1<sup>er</sup> mai 2016 :
  - + **635 personnes reconnues handicapées qui sont âgées de 1 an à 99 ans** contre 602 en 2015.
  - + Nombre et âge des personnes qui bénéficient d'une carte de stationnement européenne en cours de validité :
    - Moins de 20 ans : **11 personnes**
    - De 20 à 59 ans : **71 personnes**
    - + de 60 ans : **128 personnes**
    - Total : 210 personnes** contre 189 en 2015
  - + Nombre de personnes qui bénéficient d'une carte de priorité ou d'invalidité en cours de validité :
    - Carte de priorité : 218    Carte d'invalidité : 133 CI avec mention : 60
    - TOTAL : 411**
  - + Nombre de jeunes de 6-19 ans bénéficiant d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité : **62 enfants ou jeunes** (106 en 2015).
  - + Nombre de personnes adultes ayant un droit ouvert à l'AAH en cours de validité : **158 personnes** contre 148 en 2015.
  - + Nombre de personnes adultes ayant une décision en cours de validité de Reconnaissance Travailleur Handicapé : **292 personnes** contre 272 en 2015.

- ✚ Nombre de demandes/dossiers déposées au cours de l'année 2015 par des personnes domiciliées sur la commune :

**479 dossiers ont été déposés sur les 12 derniers mois pour un total de 878 demandes (1 dossier regroupe parfois plusieurs demandes), dont 363 en première demande et 515 demandes de renouvellement.**

L'association l'Aurore « Les Tourelles » accueille **50** pensionnaires et le foyer médicalisé Les Lavandes **56** personnes en situation de handicap.

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
<b>Nombre de bénéficiaires AEEH*</b>	<b>44</b>	<b>7 417</b>
<b>Nombre de bénéficiaires AAH**</b>	<b>169</b>	<b>31 265</b>
<b>Nombre de personnes couvertes</b>	<b>246</b>	<b>45 440</b>

\*AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

\*\* AAH = Allocation Adulte Handicapé

### REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

Tranches d'âge	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
<b>0 à 19 ans</b>	<b>0</b>	<b>28</b>
<b>20 à 24 ans</b>	<b>6</b>	<b>2 031</b>
<b>25 à 29 ans</b>	<b>9</b>	<b>2 353</b>
<b>30 à 39 ans</b>	<b>25</b>	<b>5 322</b>
<b>40 à 49 ans</b>	<b>58</b>	<b>8 616</b>
<b>50 à 54 ans</b>	<b>34</b>	<b>5 388</b>
<b>55 à 59 ans</b>	<b>23</b>	<b>4 785</b>
<b>60 à 64 ans</b>	<b>9</b>	<b>2 001</b>
<b>65 à 69 ans</b>	<b>N/S</b>	<b>345</b>
<b>70 ans et plus</b>	<b>N/S</b>	<b>393</b>
<b>Age inconnu</b>	<b>0</b>	<b>N/S</b>

### STRUCTURE FAMILIALE

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
<b><i>Couples</i></b>	<b>32</b>	<b>5 817</b>
<b><i>Sans enfant</i></b>	<b>13</b>	<b>2 987</b>
<b><i>1 enfant</i></b>	<b>12</b>	<b>1 142</b>
<b><i>2 enfants</i></b>	<b>N/S</b>	<b>905</b>
<b><i>3 enfants ou plus</i></b>	<b>5</b>	<b>783</b>
<b><i>Allocataires isolés</i></b>	<b>137</b>	<b>24 448</b>
<b><i>Sans enfant</i></b>	<b>127</b>	<b>23 250</b>
<b><i>1 enfant</i></b>	<b>6</b>	<b>1 375</b>
<b><i>2 enfants</i></b>	<b>N/S</b>	<b>538</b>
<b><i>3 enfants ou plus</i></b>	<b>N/S</b>	<b>285</b>

Sources CAF BCA2015 N/S données inf à 5



## **2) Actions en direction des personnes en situation de handicap**

### **2-1) L'abattement sur la taxe d'habitation**

La Ville a instauré un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap. En 2015, 19 foyers ont bénéficié de cet abattement contre 17 en 2014.

Les actions du CCAS portent essentiellement sur des aides ponctuelles : par exemple, aide au départ en vacances, achat de matériel spécialisé ou encore aménagement du domicile.

### **2-2) Commission d'accessibilité**

Une commission d'accessibilité a été créée en fin d'année 2015 composée de représentants de la commune, d'un représentant de la Délégation Départementale de l'Association des Paralysés de France (APF), de représentants d'institutions médicales représentant les personnes handicapées et âgées, d'un représentant des commerçants, de représentants des usagers, ainsi que de représentants d'association et des services départementaux.

Cette commission d'accessibilité vise à garantir un accès aux droits pour tous. Les premiers axes de travail ont porté :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Réaliser toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité du bâti existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap
- Tenir, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Décliner le plan départemental à l'échelle communale

Une première réunion du comité de pilotage s'est déroulée en juin 2016. Les principaux axes de travail ont été définis. Les usagers ont souligné l'importance que revêtait pour eux la possibilité de se déplacer comme tous les autres administrés.



## **TROISIEME PARTIE : DOSSIERS THEMATIQUES**

### **I - La Santé**

**4 axes de travail ont été engagés :**

- 1) Le diagnostic santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé à l'aide d'un financement du Conseil Régional
- 2) Les problématiques de la santé du territoire
- 3) L'organisation de la semaine de la santé
- 4) L'implantation d'un Centre de Santé à Septèmes les Vallons

#### **1) Le diagnostic santé**

En partenariat avec la Région, l'Observatoire Régional de la Santé et le Comité Régional d'Education pour la Santé Paca, le diagnostic santé réalisé en 2015 a permis de mettre en évidence les spécificités du territoire et d'identifier ainsi les besoins des habitants et des professionnels de santé.

Voici les éléments qui ont été mis en exergue :

- Une commune au cadre de vie agréable et attractive
- Des enfants/adolescents en nombre important
- Des inégalités sociales au sein de la commune
- Plusieurs problématiques de santé soulevées

=> Des actions de prévention à cibler prioritairement sur

- les maladies chroniques telles que le diabète, les cancers, les accidents de la vie courante
- les enfants, les jeunes et les personnes âgées

=> Un déclin important de l'offre de médecine générale prévisible à moyen terme qui nécessite d'anticiper et de favoriser l'installation de médecine générale sur la commune.



## 2) Les problématiques de la santé pour la jeunesse

Une première rencontre associant tous les partenaires a été réalisée le 30 janvier 2015 pour présenter les différentes problématiques rencontrées.

Il a été convenu :

- De programmer une réunion tous les 6 mois pour travailler sur l'élaboration d'une charte santé jeunesse.
- De créer une plaquette mentionnant tous les intervenants en direction des professionnels de santé et du social.
- De créer une plaquette mentionnant tous les intervenants à destination des jeunes (papier et mise en ligne)

## 3) L'organisation de la semaine de la santé

Elle s'est déroulée la semaine du **7 au 13 décembre 2015** sur la thématique jeunesse.

Nos partenaires :

- Le Centre Social de la Gavotte Peyret
- Le Grand Conseil de la Mutualité
- Les Mutuelle France Plus
- Les partenaires du Café Dys
- L'Espace Jeunes Septemois
- Espoir 13 (don d'organes)
- Les Donneurs de Sang
- Le lycée Saint Elisabeth

Au niveau de la Ville, 3 services ont été porteurs de cette action : Le service Jeunesse, le CCAS et la Bibliothèque.

La Semaine de la Santé s'est déclinée sur diverses thématiques et dans différents points de la Ville :

- Lundi 7 Décembre 2015 14h Table ronde en Mairie avec les travailleurs sociaux pour travailler sur la question « Quel comportement adopter devant une personne addictive ? » organisé par l'ADDAP 13.
- 17h30 Soirée d'ouverture de la semaine de la santé avec l'exposition « Préventions » : plusieurs affiches préventives sur différents thèmes suivi d'un clip sur la prévention routière réalisé par les jeunes de l'Espace Jeune Septèmes.
- Mardi 8 Décembre 2015 12h-15h Repas diététique préparé par Medhi Kasmi et Valérie Faure au centre social de la Gavotte Peyret suivi d'un débat sur le thème « Comment intégrer la diététique dans son alimentation quotidienne? »



Une cinquantaine de mamans ont participé à cet atelier. Les échanges ont été multiples et ont permis à ces mamans de bénéficier de conseil pour aider les familles à changer leur mode de consommation.

Quelques questions ont été posées : Comment faire manger des légumes à mon enfant ? Comment manger équilibré ? Comment adopter une bonne alimentation ?

- 18h Rencontre débat à l'occasion des 70 ans de la sécurité sociale

Ce débat a permis d'exposer, après quelques rappels historiques, la situation de la sécurité sociale et d'apporter quelques propositions pour son amélioration et le maintien du service public pour les usagers.

- Mercredi 9 Décembre 2015 14h-17h : Rencontre – Info sur l'Accès aux soins – Accès aux droits en présence de la CARSAT, la C.P.A.M et la Mutuelle de France.

Les représentants des différents organismes ont informé les jeunes et répondu à leurs questions sur la connaissance de leurs droits et l'accessibilité aux soins.

- Vendredi 11 Décembre 2015 19h30 : Atelier préventif sur les risques auditifs et le son Avec la Mutualité Française à l'Espace Jeune Septemes.

Cet évènement a permis de sensibiliser les jeunes sur les effets néfastes de l'excès de son. Environ une quinzaine de personnes.

- Samedi 12 Décembre 2015 19h-22h : Diffusion du film "hippocrate" de Vincent Lilti suivie d'une rencontre avec le Dr Aymeric ALMIRALL-TORELL médecin généraliste et Sarah GIMENEZ interne en médecine générale à l'APHM. Ces médecins étaient présents à ce débat pour expliquer pourquoi ils ont choisi ce métier, les inconvénients dus à ce métier, les spécificités, leur projet d'avenir et leurs missions.

Le Centre social de la Gavotte Peyret a également participé par une Exposition photos sur le thème des addictions et par un petit livret.

#### 4) L'implantation d'un Centre de Santé

Des difficultés pour l'avenir sont à craindre au départ à la retraite des médecins présents sur le territoire (à l'heure actuelle 12 médecins sont présents, perspectives dans 5 ans 6 médecins et dans 10 ans 2 médecins si rien n'est engagé). Il paraît nécessaire de travailler en amont pour pallier cela.

Une première réunion a été organisée le 8 janvier 2015 en présence des médecins généralistes, du pharmacien de la Gavotte Peyret et du Grand Conseil de la Mutualité.

Il a été souligné :

- La problématique des permanences du week-end
- L'importance des partenariats
- L'augmentation de la population qui accroît les besoins en matière de santé
- La difficulté pour encourager les jeunes médecins à s'implanter sur notre territoire



Les actions :

✓ Prendre appui sur le diagnostic santé du territoire (axe 1) pour se prononcer sur :

- Soit une maison de santé mutualiste financée par la Région
- Soit un centre médical privé financé par l'Agence Régionale de la Santé

✓ Travailler en partenariat avec des spécialistes :

- Soit centre Paul Paret
- Soit avec l'APHM

Un jeune en service civique est entré au service du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée de 6 mois. Il a tout particulièrement travaillé à l'organisation logistique de la semaine de la santé

A l'heure où les permanences locales de la Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie etc... sont supprimées, la Ville a obtenu que celles de la sécurité sociale reprennent en Mairie à compter de juin 2015. Un travail partenarial sera engagé dans le cadre du Plan Local d'Accompagnement du Non-recours, des incompréhensions, des Ruptures (PLANIR).

Le CCAS accompagne les seniors pour le montage des dossiers "bien vieillir chez soi". Ce dispositif comporte des budgets assez contraints mais permet aux personnes n'entrant pas dans les critères de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie de bénéficier d'une prise en charge pour l'intervention d'une aide-ménagère à domicile.

Nous sommes également en relation avec les assistantes sociales de la CARSAT pour toutes les situations les concernant.



## **II -L'Emploi :**

### 1) Données statistiques :

#### **Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone SEPTÈMES LES VALLONS**

	<b>2008</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	3 884	100,0	3 951	100,0
<b>Travaillent :</b>				
<b>dans la commune de résidence</b>	694	17,9	940	23,8
<b>dans une commune autre que la commune de résidence :</b>	3 189	82,1	3 011	76,2

La population septémoise travaille principalement hors de la commune (76,2%) mais demeure dans le département.

#### **Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)**

	2011	2012	2013
Agriculteurs exploitants	0,1	0,2	<b>0,2</b>
Artisans, commerçants, chef entreprise	6,3	6,7	<b>6,9</b>
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,7	6,2	<b>5,8</b>
Professions intermédiaires	15,2	15,6	<b>15,5</b>
Employés	12,2	11,6	<b>11,7</b>
Ouvriers	16,1	15,6	<b>16,1</b>
Retraités	37,5	37,7	<b>37,3</b>
Autres personnes sans activité professionnelle	6,8	6,5	<b>6,5</b>

La répartition de la population septémoise selon la catégorie socio professionnelle demeure relativement stable sur la période.

### Nombre de demandeurs d'emploi

7 405 demandeurs d'emploi sont suivis sur l'Agence de Mourepiane dont 1 108 demandeurs d'emploi septémois (avril 2016).

- **48% sont des femmes**
- **22% ont plus de 50 ans**
- **16% ont moins de 25 ans**
- **45% sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an**

Source Pôle Emploi.

### Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	Septèmes les Vallons		France	
	2008	2013	2008	2013
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>618</b>	<b>725</b>	<b>3 450 701</b>	<b>4 160 716</b>
Taux de chômage en %	13,8	15,8	11,6	13,6
Taux de chômage des hommes en %	12,5	16,1	10,5	12,9
Taux de chômage des femmes en %	15,2	15,4	12,8	14,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,6	47,6	52,5	50,9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales



## 2) Les actions en faveur de l'emploi

### 2-1) L'emploi communal

L'effort consenti par la Ville est notable : 4 emplois d'avenir ont été recrutés sur différents secteurs : deux dans les espaces verts, un dans les espaces sportifs, un au service technique, un dans l'enseignement public pour l'animation péri scolaire.

Il faut aussi noter en 2015, la volonté municipale, d'ouvrir une crèche de 35 berceaux qui a engendré le recrutement de 11 agents.

### 2-2) Les réunions avec les partenaires de l'insertion :

Ce travail collaboratif a permis de mettre en place :

- Les Rencontres Emploi Formation
- La réalisation d'une plaquette par la Ville permettant d'obtenir tous les renseignements concernant les partenaires, les dispositifs de l'insertion et de l'accès à l'emploi : les missions, les permanences etc....
- Des séances d'information régulières sur l'emploi et l'insertion sur le territoire.

### 2-3) Les Rencontres Emploi Formation :

Pour la huitième année consécutive, la Ville organisera cette journée dédiée à l'Emploi et la Formation, manifestation portée par Madame Sophie CELTON, première adjointe, vice-présidente du CCAS, déléguée à la Jeunesse, Madame Carole HALGAND, adjointe déléguée au droit des sols, au Développement économique et numérique, ainsi que Monsieur Hervé VAQUIER TOLINOS, conseiller municipal délégué à la Formation et à l'Insertion.

En effet, bien que l'emploi et la formation ne soient pas des compétences communales, la Ville ne peut demeurer sans agir devant l'augmentation du nombre de chômeurs septémois.

Au cours de cette journée, les demandeurs d'emploi peuvent échanger avec les différents partenaires, employeurs ou personnels des organismes de formation. Des ateliers pour informer sur les Techniques de Recherche d'Emploi sont mis en place.

La réalisation du buffet offert aux partenaires a été confiée, comme chaque année, aux élèves du Lycée hôtelier Saint Elisabeth. Ces derniers ont réalisé cette prestation avec le plus grand sérieux et beaucoup d'enthousiasme. Ceci s'inscrit pleinement dans la démarche de la collectivité et permet à ces élèves d'avoir une expérience de terrain.

Les collégiens ont participé aux conférences "découverte des métiers" et c'est également pour eux l'occasion de solliciter des employeurs pour le stage d'observation qu'ils doivent réaliser en 3<sup>ème</sup>.

Chaque année, la Ville s'attache à développer les partenariats et à impliquer les partenaires et les participants dans le déroulement de la journée. Les thèmes des mini conférences sont choisis avec soin en concertation avec les entreprises et organismes de formation présents.



### Quelques chiffres sur la manifestation 2015 :

- ↗ 46 stands partenaires répartis en 4 villages
- ↗ 7 rencontres débats
- ↗ Plus de 250 visiteurs
- ↗ 80 collégiens

### 2-4) Réunion entreprises :

En avril 2014, une nouvelle réunion a été organisée en partenariat avec Pôle Emploi. Les différents dispositifs d'aides à l'embauche ont été présentés. Un représentant de CAP Emploi a présenté aux employeurs présents les aides à l'embauche à destination d'une personne porteuse d'un handicap.

En février 2015, une information sur la réforme de la formation professionnelle a été réalisée auprès des entreprises, par Monsieur Michel FARHI, Président de la Fédération des CSFC (Chambres Syndicales des Formateurs-Consultants).

### 3) Structures en direction de l'emploi présentes sur la commune :

#### A. PLIE : (Pôle Local d'Insertion par l'Économique)

ETTIC est la structure porteuse de cette mission sur la Ville.

Des permanences sont assurées en Mairie et au Centre Social de la Gavotte Peyret. L'accompagnement consiste à aider les adhérents à atteindre un objectif professionnel et se décompose en trois phases principales :

#### Phase d'entrée (4 entretiens)

Période de diagnostic pendant laquelle on identifie les freins pour un projet professionnel défini. De cette réflexion résultera une série de préconisations en termes d'actions que l'adhérent devra réaliser pour le conduire à une insertion professionnelle durable.

#### Parcours actif

Phase de réalisation des actions préconisées au préalable.

#### Sortie

Celle-ci peut intervenir tout au long du parcours : on distinguera les sorties en insertion professionnelle réussie des sorties pour cause de rupture ou abandon. (Ces dernières feront l'objet d'une demande de réorientation)

**73 Demandeurs d'emploi ont été orientés vers le PLIE à Septèmes.**

Les sources de prescriptions se répartissent de la manière suivante :

Prescripteurs	DE	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Mairie et CCAS	35	48%	54%	44%	44%	15%	
POLE INSERTION	6	8%	7%	4%	4%	13%	23%
POLE EMPLOI	11	15%	10%	10%	10%	23%	13%
CS Gavotte -MDS Gardanne - AAI	11	15%	17%	0%	0%	6%	8%
CAF	2	3%	5%	12%	12%	19%	31%
ACCUEIL PLIE	4	5%	4%	7%	7%	3%	2%
CPE	4	5%	2%	1%	1%	15%	22%
OAE	0	0%	0%	22%	22%	3%	2%

Notons que le CCAS est le 1<sup>er</sup> prescripteur sur ce dispositif. Des discussions ont été engagées avec les responsables du Pôle Emploi et du Pôle Insertion afin que les Septémois soient davantage orientés sur ce dispositif qui permet un accompagnement de proximité.

**Les mises en emploi de l'année 2015**

<u>Action</u>	<u>Mesures</u>	<u>Nb</u>
<b>Emploi classique</b>	CDD INF MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	3
<b>Emploi classique</b>	CDI INF MI-TEMPS	2
<b>Emploi aidé hors SIAE</b>	CIE	2
<b>Emploi insertion hors chantier</b>	ENTREPRISE INSERTION	2
<b>Emploi insertion hors chantier</b>	Intérim insertion	2
<b>Emploi classique</b>	CDD sans date de fin	3
<b>Emploi classique</b>	CDD SUP MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	21
<b>Emploi classique</b>	CDI SUP MI-TEMPS	2
<b>Emploi classique</b>	Intérim	25
<b>Emploi classique</b>	VACATIONS	3
<b>Emploi aidé hors SIAE</b>	CUI-CAE	1



On note sur cette année 2015 :

- 41 mises en emploi (CDD, intérim, CUI...)
- 13 mises en emploi durable (CDD + de 6 mois ou CDI) ou formations qualifiantes

Ruptures:

13 réorientations vers un dispositif plus approprié

7 absents aux RDV (raison de santé, problème de garde)

1 déménagement

2 pour raison majeure (grossesse, décès)

4 non intéressés par la démarche

5 non disponibles pour la recherche d'emploi

***Quelle que soit la raison de la rupture, une réorientation est demandée systématiquement dès la sortie du dispositif vers un accompagnement plus approprié en fonction de chaque situation (social, handicap...)***

Force est de constater que nous avons besoin d'avoir un lien plus particulier avec l'ensemble des organismes pour un meilleur accompagnement.

#### **Action proposée : Simulation d'entretien avec des employeurs**

- ✓ L'action « Entretien Relais» a pour objectif d'évaluer les adhérents du PLIE grâce à des simulations d'entretiens de recrutement individuel, en partenariat avec des employeurs partenaires.

Habituellement, ces sessions se déroulaient exclusivement dans les locaux du PLIE (13001).

3 sessions « pilote » ont été effectuées à la Mairie de Septèmes les Vallons.

- ✓ **Déroulement** : Entreprise partenaire : FNTV (Isabelle CARLES)

L'action a été proposée à 4 adhérents par session

Leur entretien a duré pour chaque, entre trois 1/4 d'heure et une heure. Ils passaient dans le bureau de l'accompagnateur PLIE ensuite pour un débriefe sur la base d'une grille d'évaluation complétée par l'employeur.

Un RDV pour travailler sur leurs axes de progression leur a été fixé par leur accompagnateur.

- ✓ **Bénéfices** : les adhérents participants ont exprimé leur satisfaction, estimant essentielle cette action (prise de conscience des points d'appui et axes de progression en situation de recrutement)
- ✓ **« Bonus »** : Au cours de ces séances, 2 adhérents ont été repérés par Isabelle CARLES et se sont vus proposer un contrat de travail.

D'autres sessions de ce type ont été programmées en 2016

## B. AAI : Les septémois au RSA sont suivis par l'Association d'Aide à l'Insertion.

L'association intervient dans le cadre de 2 actions :

- Le **lieu d'accueil RSA** : un **accueil pour les allocataires du RSA** qui offre un accompagnement dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque par un travailleur social. Les travailleurs sociaux de l'AAI suivent les personnes bénéficiaires du RSA socle et du RSA Majoré et nécessitant un accompagnement particulier. Leur rôle est d'assister, d'informer, d'orienter les administrés. Leur domaine d'action est très vaste (dossier FSL, surendettement, dossier DALO, etc....).

- Un **atelier recherche logement** : qui permet un appui pour les allocataires du RSA socle, RSA Majoré et les bénéficiaires de minima sociaux orientés par un référent social. Cet atelier dispense un accompagnement personnalisé dans le projet et la solution habitat, un accueil individuel et collectif, une aide à la recherche de logement et donne des informations et de la formation sur les différents aspects liés au logement. Mais il permet également une médiation entre bailleurs et locataires.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments illustrant l'accompagnement réalisé par l'association :

Sur l'exercice 2015, 95 personnes ont été suivies dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque sur la commune de Septèmes (24 entrées et 28 sorties).

Motifs de sorties du dispositif d'accompagnement LA	Nombre (année n)	% par catégorie
Retraite	6	20,69 %
Autre sortie	5	17,24 %
Déménagement dans le département	2	6,90 %
CDI	2	6,90 %
Autres ressources	2	6,90 %
AAH	2	6,90 %
RSA	1	3,45%
Activité seul	1	3,45%
Radié	1	3,45%
Pôle Emploi	1	3,45%
PLIE	1	3,45%
MDS	1	3,45%
Incarcéré	1	3,45%
Décédé	1	3,45%
DAE 13	1	3,45%
CDD	1	3,45%

### Les caractéristiques des personnes

Sur les 109 allocataires, on dénombre : 55 femmes et 54 hommes.

#### Répartition du public par situation familiale :

Situation familiale	Avec enfants	Sans enfant à charge
Marié	21	17
Divorcé	7	3
Séparé	4	2
Célibataire	10	41
Veuf	1	2
En concubinage	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>66</b>

#### Répartition du public par type de couverture sociale :

Répartition par couverture sociale	Nombre
CMU + Complémentaire	87
CMU sans complémentaire	17
Pas de droits ouverts	3
Régime général + complémentaire	2
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>

Répartition du public par niveau d'étude :

Répartition par niveau d'étude	Nombre (Année n)
Niveau 6	57
Niveau 5	27
Niveau 4	14
Non renseigné	6
Niveau 5 bis	3
Niveau 2 et 1	2
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>

Répartition du public par tranche d'âge :

<u>Répartition par âge</u>	<u>Nombre d'allocataires</u>
Moins de 25 ans	1
De 25 ans à 29 ans	5
De 30 ans à 39 ans	12
De 40 ans à 49 ans	22
De 50 ans à 55 ans	32
Plus de 55 ans	23
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>

Répartition du public par type de logement :

<b>Locataire</b>	<b>27</b>
<b>Hébergé</b>	<b>7</b>
<b>Hébergé chez parent</b>	<b>13</b>
<b>Propriétaire</b>	<b>7</b>
<b>Hébergement mobile</b>	<b>1</b>
<b>Sans domicile fixe</b>	<b>1</b>
<b>Locataire HLM</b>	<b>52</b>
<b>Domicilié</b>	<b>1</b>

### **Analyse des orientations**

**Répartition des orientations « Emploi » validées par le Conseil Départemental**

<b>Répartition Emploi validée par le CG</b>	
<b>Accompagnement à l'emploi</b>	<b>7</b>
<b>Accompagnement global</b>	<b>4</b>
<b>ACIADE</b>	<b>1</b>
<b>Amorçage de projet</b>	<b>1</b>
<b>Auto entrepreneur</b>	<b>6</b>
<b>CDD temps partiel</b>	<b>2</b>
<b>CDI Temps partiel</b>	<b>3</b>
<b>Création entreprise</b>	<b>4</b>
<b>Démarches administratives</b>	<b>2</b>
<b>Inscription Pôle Emploi</b>	<b>2</b>
<b>Recherche emploi autonome</b>	<b>3</b>
<b>SAS Diagnostic Projet</b>	<b>3</b>

**Répartition des orientations « Formation » validées par le Conseil  
Départemental**

Répartition Formation validée par le CG	
ASP	1
Formation	2
Préparation concours infirmière	1

**Répartition des orientations « Vie Sociale » validées par le Conseil  
Départemental**

Répartition Vie Sociale validée par le CG	
Accompagnement social	7
ACTIS	1
Alphabétisation	9
Bénévolat	2
Démarches administratives	13
Démarches retraite	15
Éducation des enfants	28
Soutien familial	10

**Répartition des orientations « Santé » validées par le Conseil Départemental**

Répartition Santé validée par le CG	
AAH	11
Accès	1
Démarches administratives	2
Démarches CMU/CMUC	4
Démarches santé	160
RQTH	1

**Répartition des orientations « Logement » validées par le Conseil Départemental**

Répartition Logement validée par le CG	
ASELL	3
Atelier Recherche Logement	2
Démarches Administratives	12

4) Les Perspectives pour 2016 :

**Ressourcerie :**

La gestion des déchets est un secteur d'activité important dans le domaine de l'environnement. L'eau, l'air et les énergies font partis du même domaine. Ce sont des secteurs d'activités appréciés de tous car nécessaires à la vie. A la différence des déchets, qui eux, encombrant, et qui sont synonymes, d'abandon, et de fin de vie. Pourtant le constat est clair, les déchets sont inhérents à toute forme de vie, et leur production ne cesse d'augmenter. Désormais une rapide prise en compte de leur existence est indispensable pour permettre une bonne qualité de vie à tous.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) n'échappe pas à cette problématique. De surcroît la production d'ordures ménagères et assimilés sur ce territoire est supérieure à la moyenne nationale, elle s'élève à 418 kg/habitant/an.

Le taux de performance de tri des emballages ménagers et assimilés est inférieur à la moyenne nationale, ce qui permet de déduire qu'une marge de progression très forte en matière de tri, et de réemploi est envisageable. Il faut développer et encourager la séparation des déchets pour les citoyens de la CUMPM.

Un problème majeur se pose dans le département des bouches du Rhône : il s'agit de la saturation des installations de stockage des déchets non dangereux. Après la fermeture de l'installation de stockage sur le site d'Entressen, la majorité des ordures ménagères sont acheminées vers l'usine de valorisation énergétique localisée à Fos Sur Mer.

Récemment, les problèmes de sécurité et de maintenance de cette dernière ont montré qu'en absence d'incinération, il devient très coûteux de faire éliminer les déchets. Par ailleurs, les capacités d'absorption des installations de stockage restantes diminuent très rapidement. Deux installations, de taille conséquente, sur le bassin métropolitain, l'une à Septèmes les Vallons, l'autre aux Pennes Mirabeau, arriveront à la fin de leur arrêté préfectoral d'exploitation en 2022.

La ressourcerie ou recyclerie, est une structure destinée à faire du réemploi des objets.



Les objectifs environnementaux :

- Récupérer les objets auprès des particuliers et des professionnels afin de prolonger leur durée de vie et ainsi de préserver les ressources,
- Augmenter le taux de valorisation et de réduction des quantités de déchets enfouis (objectif du Grenelle de l'environnement)
- Appliquer le principe de hiérarchisation des modes de traitement (directive européenne de 2008 sur les déchets) et du principe de proximité (traitement local),
- Inciter à des changements de comportements de la part des usagers (un des objectifs des plans de prévention des déchets).

Les objectifs économiques et sociaux :

- Utilisation de l'activité comme support pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi (insertion par l'activité économique),
- Création d'emplois locaux non délocalisables,
- Mise à disposition des habitants du territoire de biens d'équipements et de loisirs à moindre coût,
- Création de lieux attractifs et animés, ouverts à tous publics.

Calendrier de l'installation de la Ressourcerie :

<b>Etude de faisabilité</b>	
Formation porteur de projet ressourcerie	Octobre 2013 à juillet 2014
Rencontre avec le Bureau d'études INDDIGO	Novembre 2014
Formalisation de l'étude	Janvier 2014 à janvier 2015
Rencontre avec Véolia à Valsud	Mars 2015
Présentation de l'étude comité pilotage MPM Ville	Mai 2015
Dossiers de financement	Juillet 2015
<b>Lancement opérationnel du projet</b>	
Construction des locaux	Octobre 2015
Aménagement des locaux	Octobre 2015
Acquisition des véhicules de collecte	Octobre 2015
Démarrage des collectes	Novembre 2015
Démarrage des ateliers et de la vente	Novembre 2015
Organisation d'ateliers de sensibilisation	Décembre 2015-janvier 2016

3 recrutements en contrat aidé ont été effectués. Plusieurs articles sont parus dans le journal de la Ville. Toutes les informations concernant la Ressourcerie figurent également sur le site de la Ville.

Perspectives : un partenariat est engagé avec le service de collecte des encombrants de la Métropole. Il est aussi envisagé un partenariat avec la LOGIIREM.



### Insertion des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville :

La Ville de Septèmes-les-Vallons a souhaité mettre en œuvre une politique d'achat visant à s'inscrire dans une démarche renforcée de développement durable. Ces objectifs sont d'ordre économique, social et environnemental.

Afin de promouvoir le volet « cohésion sociale » de cette politique d'achat, la commune entend faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Ville fera en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

### Bilan association EMERGENCES

<b>Opérations</b>	<b>Heures en 2015</b>	<b>Heures total</b>	<b>Nombre de personnes ayant travaillé dans le cadre de la clause en 2015</b>
Construction de la crèche 2014/2015	644	1028	4
Médiathèque 2015/2016	716,5	Opération en cours	4



### III - Les logements

#### 1) Données statistiques :

##### Les logements dans leur ensemble :

##### **Les logements en 2015 (INSEE)**

- ➔ **4 681 résidences principales (3 760 en 1999)**
- ➔ **29 résidences secondaires, soit moins de 1% du parc**
- ➔ **310 logements vacants, soit 6.7 % du parc**

Sur l'année 2015, le CCAS a enregistré 232 nouvelles demandes de logements sociaux, parmi lesquelles 41 ont reçues une réponse positive, soit 17,67 % de demandes satisfaites sur une année.

Le CCAS travaille en amont des commissions d'attribution afin de veiller à la prise en compte des situations difficiles par les services de la Préfecture et par les bailleurs sociaux. Toutes les demandes sont enregistrées et suivies sur le logiciel IMPLICIT. Le CCAS communique toutes les attributions au service Enfance, Jeunesse, Education afin que les répercussions occasionnées sur les groupes scolaires puissent être anticipées.

Il faut rappeler néanmoins que la commission d'attribution des logements qui regroupe les bailleurs, les associations de locataires, un membre du 1 % patronal, la Préfecture, le Conseil dal et la Ville est souveraine. Sur l'axe logement, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme pour avoir une meilleure connaissance des prochains programmes.

##### Objectif Triennal 2014 – 2016 de production de logements Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain :

Nombre de résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2015 = 4 681

25 % des résidences principales = 1 170

La Ville compte 696 logements sociaux avec la prise en compte des logements des Deux Moulins, livrés en 2014. L'objectif de réalisation s'élève donc à 474 logements sociaux soit un objectif triennal de 135 (dont au minimum 30 % de PLAI, prêt locatif aidé d'intégration et 30 % maximum de PLS, prêt locatif social).

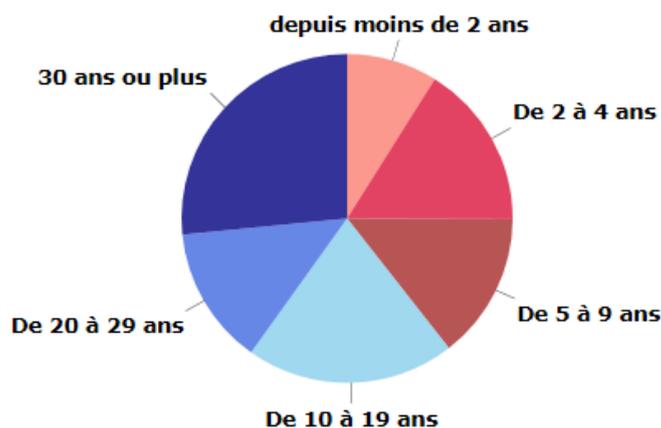
**Il faut souligner que les efforts réalisés par la municipalité ont été couronnés de succès. Le bilan triennal 2011-2013 fait état d'une réalisation de 134 logements sociaux soit un taux de réalisation de 203,03 % de l'objectif triennal. La Ville est ainsi sortie de la majoration de l'arrêté de carence qui avait couté 39 667,67 euros en 2014.**

### Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1982	1990	1999	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>	<b>1 925</b>	<b>3 538</b>	<b>3 787</b>	<b>3 973</b>	<b>4 305</b>	<b>4 415</b>	<b>4608</b>	<b>4 765</b>	<b>4 710</b>	<b>4 639</b>	<b>4 605</b>
Résidences principales	1 715	3 307	3 472	3 760	4 123	4 193	4345	4 448	4 401	4 286	4 266
Résidences secondaires et logements occasionnels	101	84	53	69	7	13	17	18	23	36	29
Logements vacants	109	147	262	144	175	209	245	298	286	317	310

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2013 exploitations principales.

### Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	4 266	100,0	10 495	3,9	1,6
<b>Depuis moins de 2 ans</b>	378	8,9	985	3,4	1,3
<b>De 2 à 4 ans</b>	692	16,2	1 791	3,6	1,4
<b>De 5 à 9 ans</b>	616	14,4	1 836	3,8	1,3
<b>10 ans ou plus</b>	2 580	60,5	5 883	4,1	1,8

**Les ménages qui s'installent à Septèmes les Vallons le font de manière pérenne : la part des personnes résidant sur la ville depuis plus de 10 ans totalise 60,5 %.**

**Résidences principales selon le statut d'occupation**

	2012				2013			
	Nbre	%	Nbre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	Nbre	%	Nbre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)
<b>Ensemble</b>	<b>4 286</b>	<b>100</b>	<b>10 494</b>	<b>18,2</b>	<b>4 266</b>	<b>100,0</b>	<b>10 495</b>	<b>18,4</b>
Propriétaire	2 869	66,9	6 975	21,5	2 916	68,4	7 045	21,7
Locataire	1 268	29,6	3 214	11,4	1 231	28,9	3 205	11,2
Locataire d'un logement HLM	493	11,5	1 521	17,8	465	10,9	1 492	17,4
Logé gratuitement	150	3,5	306	10,9	119	2,8	245	11,0

Sources : Insee, RP2012 et RP2013 exploitations principales.

**Plus de 68 % de septémois sont propriétaires de leur résidence principale.**

Le CCAS est doté maintenant d'un nouveau logiciel qui nous permet de suivre plus précisément l'évolution du parc locatif sur Septèmes les Vallons. Nous sommes guichet enregistreur pour les dossiers de demande de logements sociaux pour les septémois. Ceci est un avantage pour les administrés car ils obtiennent dans l'instant leur numéro unique départemental (plus d'attente de courrier) et cela nous permet d'optimiser la gestion : accès à l'ensemble des demandeurs d'un logement sur Septèmes : identité du locataire, départs de la commune, demandes de mutation, demandes de logement en attente d'attribution, contingent préfecture...

Nous pouvons aussi affiner nos recherches et savoir pourquoi une demande n'a pas été satisfaite : refus du demandeur, taux d'effort trop important, impayés de loyer dans le logement précédent....



## 2) Programme Local Habitat 2012-2018

Le logement est un élément essentiel à l'épanouissement et à l'inclusion sociale. Pas de logement signifie absence de vie familiale, sociale et enfin d'énormes difficultés pour obtenir un emploi. Sur Septèmes les Vallons comme dans de nombreuses villes, le marché est tendu et les demandes de logements sociaux demeurent souvent de longs mois avant d'obtenir satisfaction. C'est pour cela que la municipalité a consenti des efforts très importants pour développer son offre en logements et notamment en matière de logements sociaux conformément aux exigences du dispositif de la loi SRU dans son article 55, avec la construction de logements sociaux dans tous les programmes.

Cependant, la municipalité de Septèmes les Vallons souhaite maîtriser le développement de son urbanisation afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants et des territoires urbanisés. L'objectif serait d'atteindre 12 000 habitants à l'horizon 2020.

La loi DUFLOT du 18 janvier 2013 a porté le taux de 20 à 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les communes faisant l'objet d'un constat de carence ont l'obligation pour toute construction de plus de douze logements ou de plus de 800 m<sup>2</sup> de réaliser une part minimale de 30%. Le préfet a la possibilité de multiplier par 5 les pénalités s'il estime que la municipalité ne fait pas preuve de bonne foi.

On observe que l'offre du privé est souvent inadaptée aux ressources des ménages (environ 800 € pour un type 3)

Il est à noter également que le taux de rotation observé est très faible sur Les Genêts et La Couren, comme dans la plupart des logements de la Ville. D'ailleurs, une partie des habitants de longue date de la Couren ne considèrent pas qu'ils vivent dans un logement social.

### Les principaux projets identifiés PLH 2012-2018 :

- Acquisition des appartements de la gendarmerie par 13 Habitat : 13 logements sociaux : **livrés en juillet 2013**
- Programme aux abords de la gare : 21 logements sociaux
- " Les 2 Moulins " : Le programme comporte 268 logements dont 108 logements locatifs sociaux. **Livrés en 2014**
- Chemin de la Bédoule : 60 logements, dont 15 logements sociaux. Ce projet est lié à la modification du PLU en cours. Le démarrage de l'opération est prévu en 2014. Cette opération permettra de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales. **Décalé à 2017**
- Programme entrée Centre-Ville : programme privé livré 50 logements, dont 15 logements sociaux
- En Centre-Ville : 12 logements sociaux en PLAI **livraison prévue en octobre 2016**



- Bâtisse SNCF : La bâtisse a été acquise par la Ville. 3 logements existants transformés en 4 logements locatifs sociaux, **livrés 1<sup>er</sup> trimestre 2016**
- Les Hauts de Septèmes : Une tranche de 50 de logements dont 30% en locatif.

On observe une demande en forte augmentation de demande pour les T3.

La ville de Septèmes les Vallons a été associée à cette élaboration et les propositions qu'elle a émises pour son propre territoire ont été prises en compte.

Enjeux : accueillir des nouveaux arrivants et favoriser leur intégration. Renseignements sur les inscriptions en crèche, sur les assistantes maternelles présentes sur le territoire communal, sur l'emploi, sur les aides cantines. Un effort de communication a été réalisé, notamment par la présence de tous ces éléments sur le site de la Ville. L'accueil annuel des nouveaux arrivants par Monsieur le Maire est aussi un des moyens de prise de contact et d'échanges avec ces nouveaux septémois.

### **3) Amélioration de l'Habitat**

« L'Etat a délégué depuis 2006 à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement locatif social (à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU) et de la réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette délégation a pour objet la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH), en cours de révision. Lors des rencontres sur le bilan et l'adaptation du Programme Local de l'Habitat ont émergé des enjeux intéressants en matière de réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois en dehors des secteurs bénéficiant d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Lorsque le nombre de logements dégradés n'est pas suffisamment important pour justifier une OPAH, ce qui est le cas sur les centres anciens et noyaux villageois de la plupart des communes de MPM, les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont peu utilisés faute d'une ingénierie adaptée au montage des dossiers et à l'information et l'accompagnement des propriétaires.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage communautaire, début 2011 permet d'apporter une réponse à ces problèmes, par une intervention adaptée aux différents bassins de vie de la Communauté urbaine en relation avec les communes qui peuvent, si elles le souhaitent, mettre en place un dispositif complémentaire d'aides communales.



Le Programme d'Intérêt général d'amélioration de l'habitat ancien dégradé, vise 5 objectifs :

- ⇒ Réduire l'insalubrité et l'habitat très dégradé
- ⇒ Produire des loyers à prix maîtrisés
- ⇒ Remettre sur le marché des logements vacants (>12 mois)
- ⇒ Adapter les logements au **grand âge et au handicap**
- ⇒ Lutter contre **la précarité énergétique**

Afin d'accélérer la rénovation de l'habitat ancien et de permettre aux ménages ayant de faibles revenus de réaliser les travaux nécessaires, la Commune de Septèmes les Vallons s'est engagée par délibération du conseil municipal, pour les deux dernières années du PIG communautaire, dans une politique d'incitation à l'amélioration de l'habitat dans trois domaines :

- Le ravalement de façades sur les axes significatifs pour l'attractivité de la Commune,
- La production de logements à loyers maîtrisés, comptant dans le cadre de la loi SRU,
- L'amélioration qualitative des logements sur les plans de la performance énergétique.

Les modalités d'aides communales se déclinent comme suit :

- L'aide au ravalement de façade, a été portée de 20 % à 40 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 3 000 euros par opération par le conseil municipal du 21 mars 2013. Le projet de ravalement devra préalablement être déposé pour validation au service municipal instructeur et devra se conformer aux directives en matière d'aménagement urbain prescrites par le code de l'urbanisme et le PLU en vigueur sur la Ville. Sont éligibles sur tout le territoire communal les habitations construites avant 1948. Suite aux différentes études réalisées par le PACT, il est apparu pertinent de modifier cette date butoir. Fin 2016, une délibération sera présentée en Conseil Municipal pour porter cette date aux logements antérieurs à 1970.
- Une prime dite « de réduction de loyer » pour aider les propriétaires à compenser la modération faite à leurs loyers. Cette prime, d'un montant total de 25€ par m<sup>2</sup> de surface habitable, plafonnée à 1.500 € par logement, permettra de majorer d'autant la prime de l'ANAH. Réservée aux propriétaires bailleurs dont les travaux sont éligibles à l'ANAH, et qui s'engagent à conventionner les logements en catégorie « social » ou « très social » pendant 9 ans sur du logement locatif social et très social, l'aide communale sera déductible des pénalités SRU. Par ailleurs elle pourra donner lieu à un abondement du Conseil Régional, à hauteur de 50 % de la part communale.
- Une prime pour aider à améliorer la performance énergétique des logements. D'un montant forfaitaire de 500 € par logement, cette prime donnera lieu à la prime majorée de l'ANAH, passant de 1.600 € à 2.100 €. Par ce dispositif, notre commune s'inscrit dans le cadre du programme national « Habiter Mieux », dont les modalités et partenaires font l'objet du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés.



Les bénéficiaires de l'aide seront les propriétaires occupants aux revenus modestes dont les travaux permettent d'obtenir une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement.

**Mise en œuvre** : La Ville s'appuie sur l'équipe opérationnelle du Programme d'Intérêt Général retenue par Marseille Provence Métropole soit sur notre commune : le PACT 13.

L'équipe du PACT13 apporte son soutien pour recenser les logements dégradés, en lien étroit avec le CCAS et les services municipaux concernés; un courrier a été adressé pour informer les propriétaires des aides, subventions, aides fiscales auxquelles ils peuvent prétendre, les aider à définir leur projet de travaux et leur plan de financement; pour préparer et déposer les dossiers auprès des services de l'ANAH et des différents financeurs (liste des propriétaires concernés, montants des travaux et des aides sollicitées). Un certain nombre de dossiers ont été instruits au cours de l'année 2013 et du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Une permanence est tenue à Septèmes les Vallons à raison d'une demi-journée deux fois par mois, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9 h à 12h30.

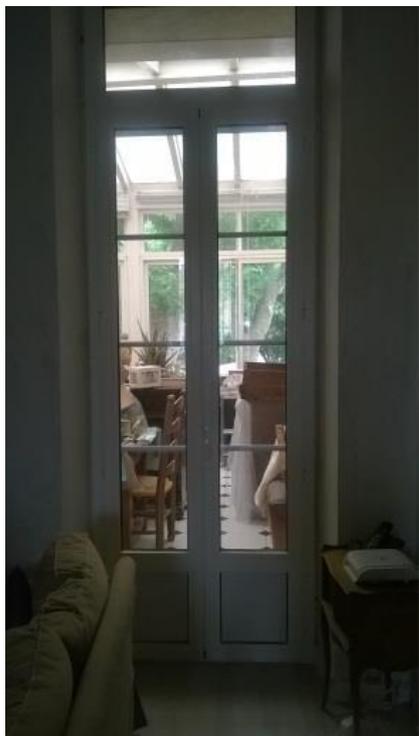
Un numéro vert est également à la disposition des administrés : 0800 450 462

**Financement** : Le montant total prévisionnel des aides spécifiques allouées par la commune s'élève à 20.000€ par an.

## Bilan de l'action du PACT 13 sur l'année 2015

---





## CONTEXTE GENERAL

Le Programme d'intérêt Général (PIG) Habitat dégradé a vécu une première phase de Février 2011 à Février 2014, renouvelé pour une courte période de mi-Février 2014 au 31 Décembre 2014. Une seconde phase est en cours depuis le 16 Mars 2015 avec un nouveau programme d'aide.

### **LES OBJECTIFS :**

**Plusieurs cibles prioritaires** sont définies par MPM:

- La lutte contre l'habitat dégradé et insalubre.
- La lutte contre la précarité énergétique.
- L'adaptation du logement au grand âge et au handicap.
- La production de logements à loyers maîtrisés.
- La sortie de vacance.

**Objectifs contractuels et objectifs atteints du 16 Mars au 31 Décembre 2015**

**Ensemble du PIG – Secteur ouest**

Objectifs contractuels Pro rata du 16 mars au 31 dec 2015		Objectifs chiffrés	Dossiers déposés (exprimés en logements)	%age d'atteinte	Dossiers agréés	%age
Ensemble PO		48	61	127%	50	104%
Ensemble PB		31	17	55%	16	52%
Ensemble Copro		0	1	500%	1	100%
Ensemble des logements		79	79	100%	67	99%
Doubles comptes possibles	Insalubre ou TD	48	15	31%	14	29%
	Gain énergétique > 25%	40	48	120%	42	105%
	Adaptation	24	33	138%	27	113%
	Sortie de vacance	5	16	320%	15	300%
	Loyer Maîtrisé LC/LCTS	16	9	56%	8	50%

***LE DEROULEMENT DE L'INTERVENTION***

Le suivi et l'assistance du PACT se déroule en **plusieurs étapes essentielles** à l'aboutissement d'un projet de réhabilitation. Notre travail consiste à :

- 1- Informer et conseiller les demandeurs
- 2- Vérifier la recevabilité de la demande
- 3- Etablir le dossier administratif, technique et financier
- 4- Réaliser la visite préalable par l'architecte
- 5- Réaliser les diagnostics nécessaires et préconiser les travaux en adéquation avec les financements
- 6- Déposer le dossier auprès des financeurs
- 7- Réaliser la visite après travaux
- 8- Procéder à la mise en paiement

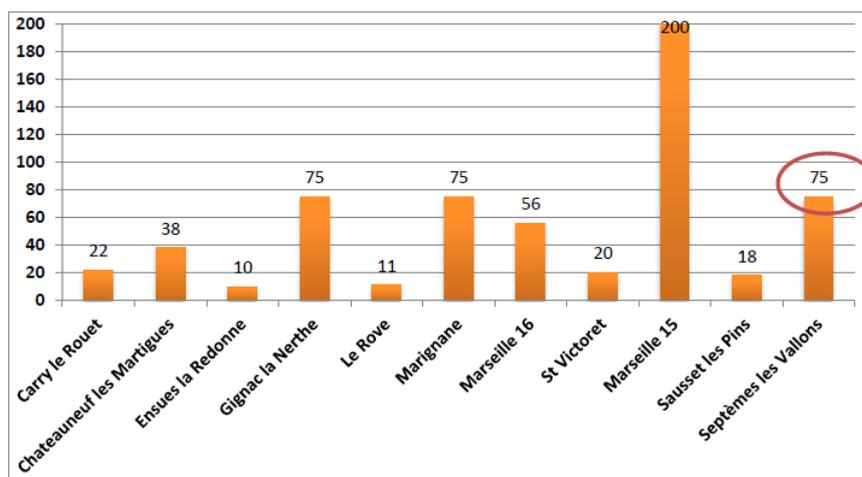
## A RETENIR POUR L'ANNEE 2015 – PIG secteur ouest

CONTACTS	VISITES	DOSSIERS DEPOSES TOUS FINANCEURS (double compte)					DOSSIERS AGREES TOUS FINANCEURS				
600	146	153					96				
		Dont 79 ANAH	Dont 30 caisses de retraites	Dont 7 dossiers communes	Dont 31 dossiers MPM	Dont 8 dossiers Région	Dont 67 ANAH	Dont 18 caisses de retraites	Dont 8 dossiers MPM	Dont 3 dossiers Région	Dont 1 dossiers communes

- ➔ Le succès des permanences communales du secteur Ouest, très fréquentées, et montrant le véritable intérêt de l'outil PIG à l'échelon local, et la nécessité du travail de proximité.
- ➔ Des projets de lutte contre la précarité énergétique plus complet et permettant d'atteindre des performances considérables, avec des classes d'énergie "C".
- ➔ De plus en plus de communes demandeuses de conventionner leurs logements communaux, permettant de sortir du logement social rapidement.
- ➔ Des aides régionales et de communautaires permettant d'agir sur le reste à charge des propriétaires parfois élevé.

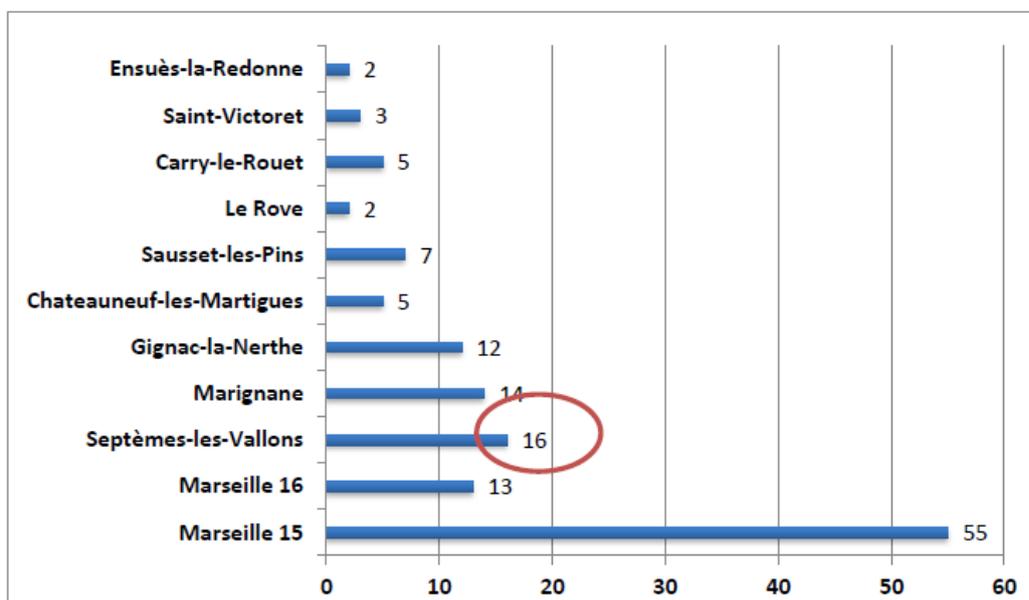
## REPARTITION GEOGRAPHIQUE

### LES CONTACTS

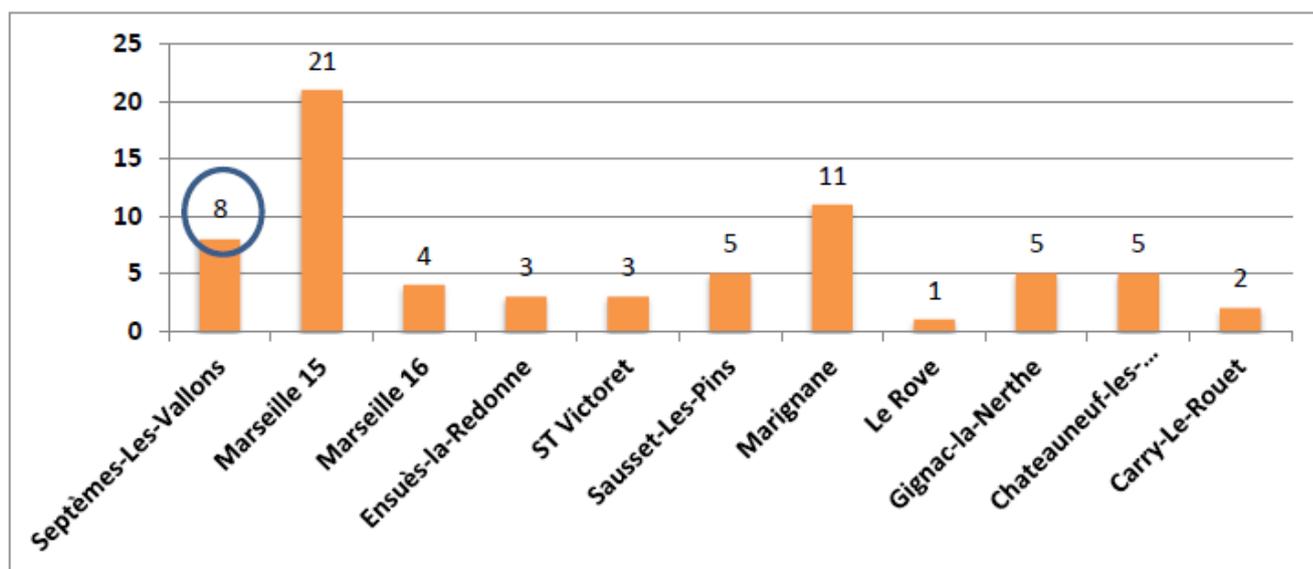


La commune de Septèmes-les-Vallons est très dynamique. La permanence a attiré 97 personnes pour l'année 2015, ce qui permet aux propriétaires de prendre le temps et d'aboutir à des dossiers plus complets.

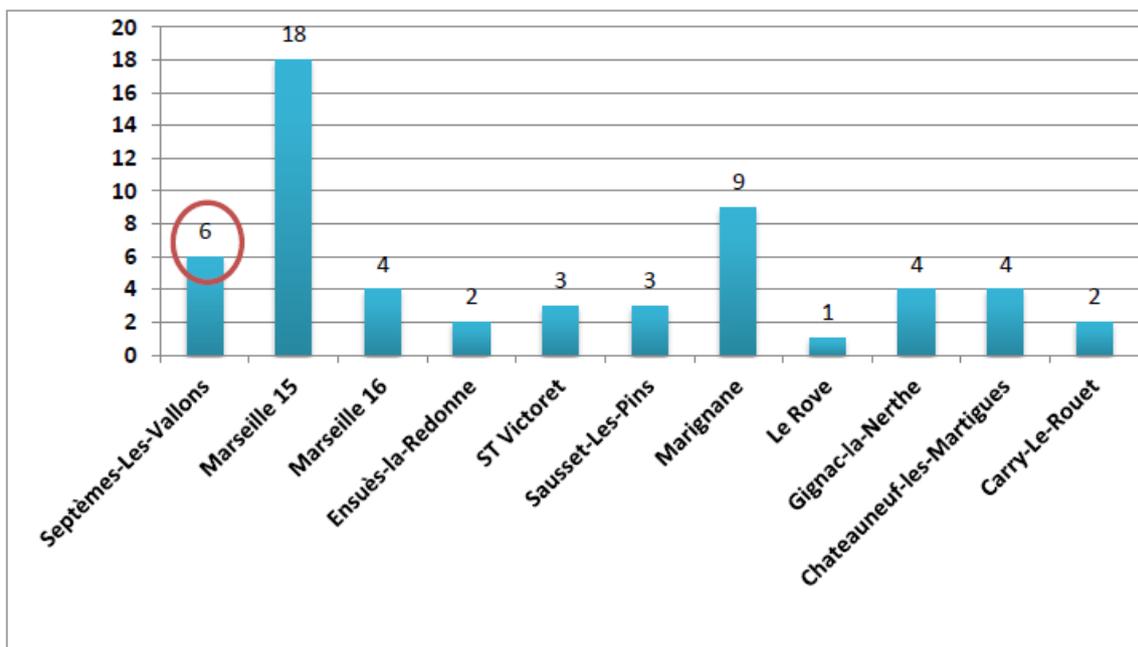
### LES VISITES TECHNIQUES



### LES DOSSIERS ANAH DEPOSES



### LES DOSSIERS ANAH AGREES



### LES DOSSIERS CAISSES DE RETRAITES AGREES

### LES AIDES COMMUNALES EN 2015

Validation du Conseil Municipal			Aides octroyées		
Date	Objectif	Aide validée	TOTAL		
			Nb dossier	Montants octroyées	Global
21 juin 2012	Amélioration de la performance énergétique des PO	500 €	1	500 €	3 dossiers 4 378 €
	Prime réduction de loyer	25 € / m <sup>2</sup> maxi 1 500 €	1	878 €	
	Aide façade	40 % plafond 150 € / m <sup>2</sup> de tvx HT maxi 100 m <sup>2</sup> /imm & 3000 € de subv	1	3 000 €	

## DETAIL DES DOSSIERS 2015 DEPOSES SUR LA COMMUNE

ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX HT	TRAVAUX TTC	TRAVAUX			FINANCEMENTS							TOTAL SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE	% TRAVAUX FINANCES
			Façade	PHM	Adaptation	ANAH			Caisse de retraite	MPM	Région	Communes + autres			
						%	Subvention	ASE							
18, rue de la Paix	21 844,00 €	23 565,00 €		1	1	60%	13 106,00 €	2 500,00 €	3 500,00 €	500,00 €		3 000,00 €	22 606,00 €	959,00 €	95,93%
213, résidence les Castors Isabella	7 794,00 €	8 573,00 €			1	45%	3 507,00 €		2 500,00 €				6 007,00 €	2 566,00 €	70,07%
56 résidence la Rocade	4 080,00 €	4 488,00 €			1	60%	2 448,00 €		2 036,00 €				4 484,00 €	4,00 €	99,91%
170, les Castors Isabella	7 291,00 €	8 020,00 €		1		60%	4 375,00 €	2 500,00 €		500,00 €			7 375,00 €	645,00 €	91,96%
Res le Pre de l'Aube Bat C	24 861,00 €	25 339,00 €		1		60%	14 916,00 €	2 500,00 €		500,00 €		500,00 €	18 416,00 €	6 923,00 €	72,68%
187, av du 8 mai 1945	27 857,00 €	30 179,00 €				25%	15 017,00 €			1 194,00 €		878,00 €	17 089,00 €	13 090,00 €	56,00%
Résidence le Pré de l'Aube bat C	3 310,00 €	3 641,00 €			1	60%	1 986,00 €		910,00 €				2 896,00 €	745,00 €	79,00%
19, lot l'Arlésienne	10 490,00 €	11 100,00 €			1	60%	6 294,00 €		3 696,00 €		1 110,00 €		11 100,00 €	0,00 €	100,00%
9 bd Frédéric Mistral	7 739,46 €	8 130,41 €	1			40%						3 000,00 €	3 000,00 €	5 513,41 €	35,24%
	<b>115 266,46 €</b>	<b>123 035,41 €</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>		<b>53 369,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>12 642,00 €</b>	<b>2 694,00 €</b>	<b>1 110,00 €</b>	<b>7 378,00 €</b>	<b>92 973,00 €</b>	<b>30 445,41 €</b>	

## LES PERSPECTIVES 2016

### → Inciter les propriétaires bailleurs

#### Par le biais du conventionnement sans travaux

Souvent méconnu des propriétaires bailleurs, il permet d'obtenir des avantages fiscaux non négligeables alors que bien souvent les loyers appliqués sont déjà au niveau des loyers de type social. Favoriser la communication en direction de ce dispositif permettrait aux bailleurs de se familiariser avec l'ANAH.

#### Une communication active

En 2016, une démarche va être réalisée auprès des communes (urbanisme et CCAS), afin de collaborer à la mise en place d'actions de communication ciblée auprès des bailleurs. La connaissance fine que peuvent avoir ces partenaires doit aboutir à l'envoi de mailing ciblé.

En 2015, une étudiante en Institut d'Urbanisme et d'Aménagement régional en Master 2 a effectué un stage de 3 mois afin de réaliser un diagnostic de l'habitat du noyau villageois.

Elle a organisé son travail en plusieurs étapes :

#### Etude des documents de planifications

Elaboration d'un plan la parcelle pour le noyau villageois à partir du site

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



### **Edition de tableaux et de fiches à partir du logiciel DESCARTES de la commune.**

(Cela permet de recenser toutes les propriétés privées bâties ou non, certaines de leurs caractéristiques est leurs propriétaires). Une donnée qui se révèle aussi intéressante pour le travail sur l'habitat indigne : le numéro d'identification de l'immeuble, donnée centrale par rapport à l'ORTHI.

#### **Etude des dossiers mairie :**

- Tableau des subventions ANAH depuis 2005,
- Tableau et étude faite par pact-13 dans le cadre de l'opération façade,
- Dossiers du service traitant des problèmes d'insalubrité,
- Dossiers de demande de logement social.

Ceci a permis de réaliser un tableau simplifié mettant en évidence les immeubles déjà repérés ou ayant fait de travaux de rénovation.

### **Préparation de Fiches pour les visites extérieures**

#### **Création d'un dossier de photographies rattachées à chaque parcelle.**

## **4) Les actions de prévention**

### **✚ Commission de Prévention des Impayés de Loyers**

Partant du constat que, si le locataire ne se manifeste pas au CCAS pour expliquer qu'il rencontre des difficultés pour honorer ses échéances de loyers, nous sommes informés trop tardivement lorsque la préfecture demande qu'il soit procédé à l'enquête d'usage préalablement à l'expulsion par la force publique. Il a été décidé de mettre en place une commission de prévention des impayés de loyers.

En effet, lorsque le locataire accumule plusieurs loyers de retard, le bailleur peut être amené à dénoncer le bail. La Caisse d'Allocations Familiales suspend le versement de l'allocation logement. La totalité du loyer est réclamé au débiteur ce qui a pour effet d'accroître la dette de façon vertigineuse et de lui donner un caractère irréversible.

#### **Quelques éléments sur la procédure :**

Dès le 1<sup>er</sup> impayé de loyer, le bailleur peut engager une procédure d'expulsion qui suit plusieurs grandes étapes :

- Le commandement de payer, délivré par un huissier, donnant deux mois au locataire pour trouver une solution
- L'assignation, délivrée par huissier de justice, qui fixe une date d'audience devant le tribunal d'instance
- L'information au préfet par l'huissier deux mois avant l'audience, qui permet au préfet d'informer les organismes sociaux et de lancer une enquête financière et sociale
- L'audience devant le tribunal d'instance, où le locataire peut se faire représenter
- La résiliation du bail, si le juge n'a pas accordé de délai pour régler la dette locataire
- Le commandement de quitter les lieux à partir duquel le locataire peut demander au juge de l'exécution un délai de un mois à un an
- Le concours de la force publique qui peut être demandé si le locataire se maintient dans les lieux – excepté du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars lors de la trêve hivernale (sauf exception)



Souvent d'autres dettes, EDF, Taxe d'habitation, viennent s'ajouter aux dettes locatives.

La mise en œuvre : La commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes les Vallons a obtenu la labellisation CCAPEX après validation de ses procédures de fonctionnement par l'ADIL, puis présentation à la commission CCAPEX qui s'est tenue à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au mois avril 2013.

La commission se réunit tous les trimestres et les situations sont examinées avec le plus grand soin afin de rechercher des solutions. Les familles sont informées au préalable et peuvent s'opposer à l'examen de leur situation (par exemple si une solution de relogement va être apportée et qu'elles n'estiment pas nécessaire que leur situation soit évoquée). Chaque bailleur a fourni une liste des personnes en impayés de loyer bien en amont de la commission afin que les travailleurs sociaux puissent préparer cette réunion.

Une information sur le fonctionnement de la commission a été mise en place sur le site de la Ville. Un formulaire est téléchargeable afin que bailleurs ou locataires dans le secteur privé puissent saisir la commission s'ils rencontrent des difficultés dans le règlement ou le recouvrement du loyer.

Les membres permanents de la commission de prévention des impayés de loyers :

Mme Corinne TAIN : *Adjointe sociale District Nord CAF13*  
Mme Yvonne UNTERNAHRER : *Chargé Recouvrement LOGIREM*  
Mme Sophie MAGNETTO : *Agent contentieux LOGIREM*  
Mme Marie-Jeanne ROLLE : *Responsable contentieux SUD HABITAT*  
Mme Carole FEDELI : *Conseillère Sociale ICF*  
M Marc DANIEL : *Directeur MDS (Maison de la Solidarité à GARDANNE)*  
Mme Hélène BREISSAND : *Adjointe Sociale cohésion sociale MDS*  
Mme Patricia MERA : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Nicole IBBA : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Céline VACCA : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Corinne BUCHAILLAT : *Assistante Sociale MDS*  
Mme Isabelle BOGHOSSIAN : *Conseillère Économie Sociale et Familiale MDS*  
Mme Cécile FAURE : *Référente sociale AAI*  
Mme Amandine RIPOLL : *Chargée de mission ADIL 13*  
Mme Heidi LAURIE : *Chargée de mission ADIL 13*  
Mme Sylvie ROLLET : *Directrice de l'Action Sociale*  
Mme Jeannine DEUILLET : *Conseillère en Economie Sociale et Familiale et suppléante de Mme ROLLET à la CCAPEX Préfecture*

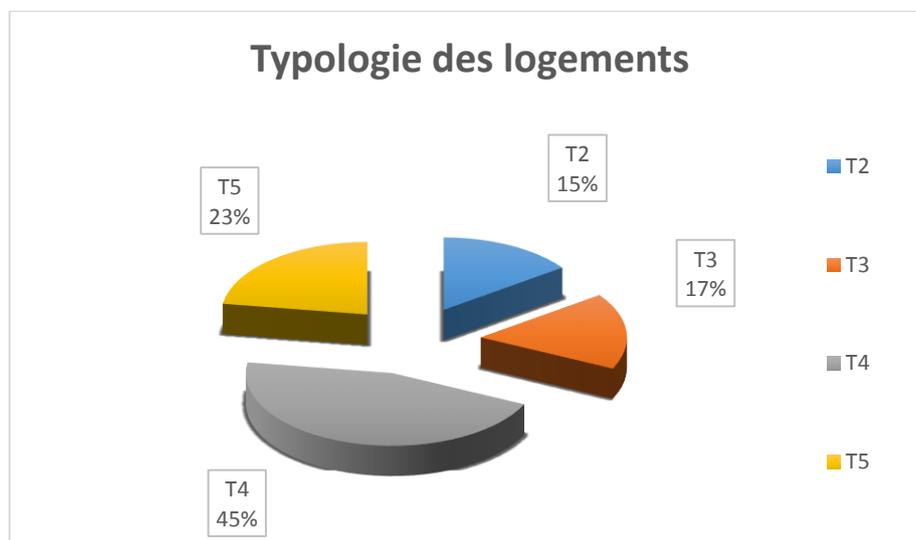
13 Habitat n'a pas jugé nécessaire pour l'instant d'être membre de cette commission du fait de la faiblesse des rotations au niveau des appartements de la Couren et du faible taux d'impayés au sein de leur structure.

**Règle déontologique : Responsabilisation de la famille. L'impliquer et l'accompagner dans les démarches.**

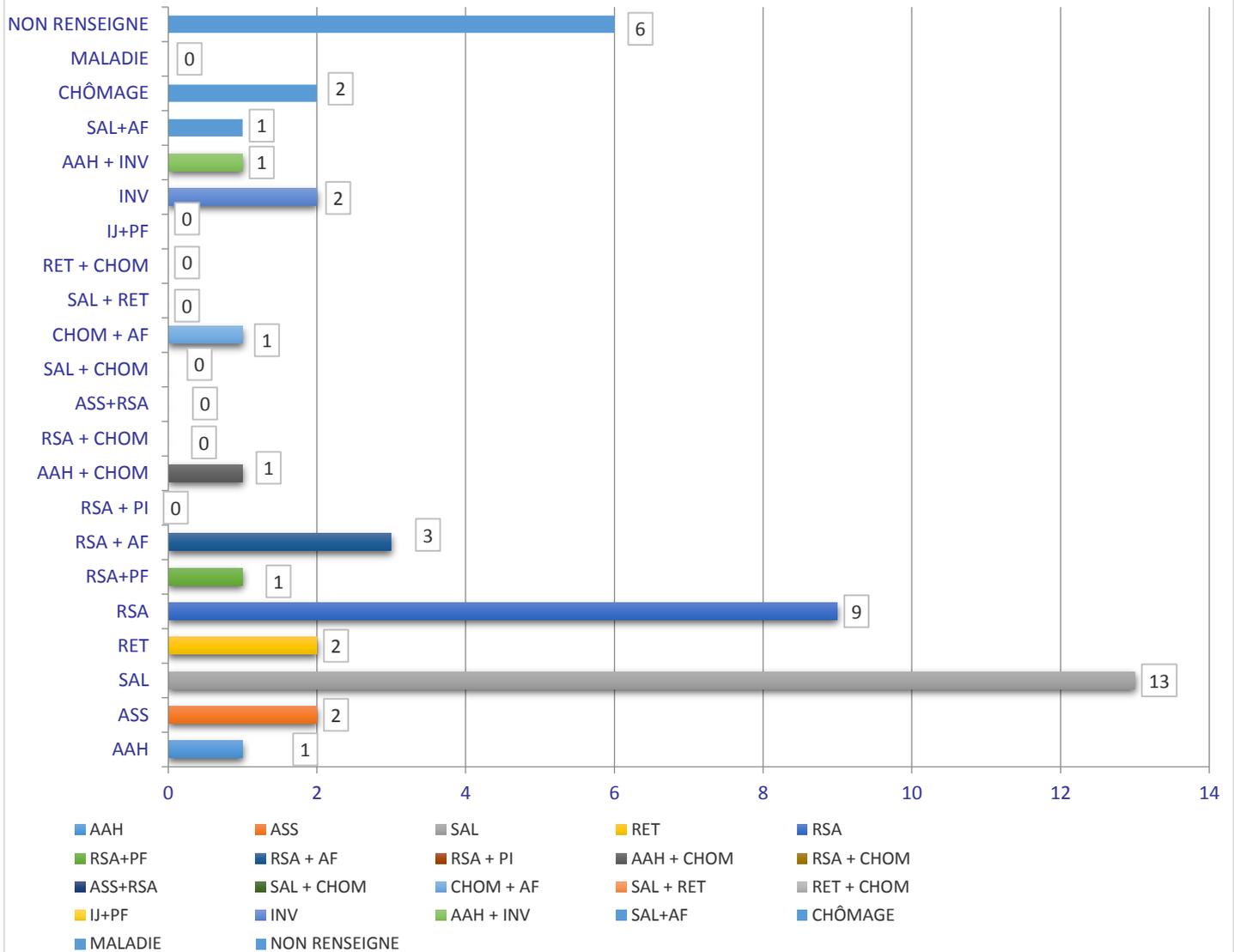
**Bilan Commission de Prévention des Impayés de Loyers**

Année 2015

Type de logements	LOGIREM	SUD HABITAT	ICF
T2	3	1	4
T3	5		4
T4	17	6	1
T5	4		
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

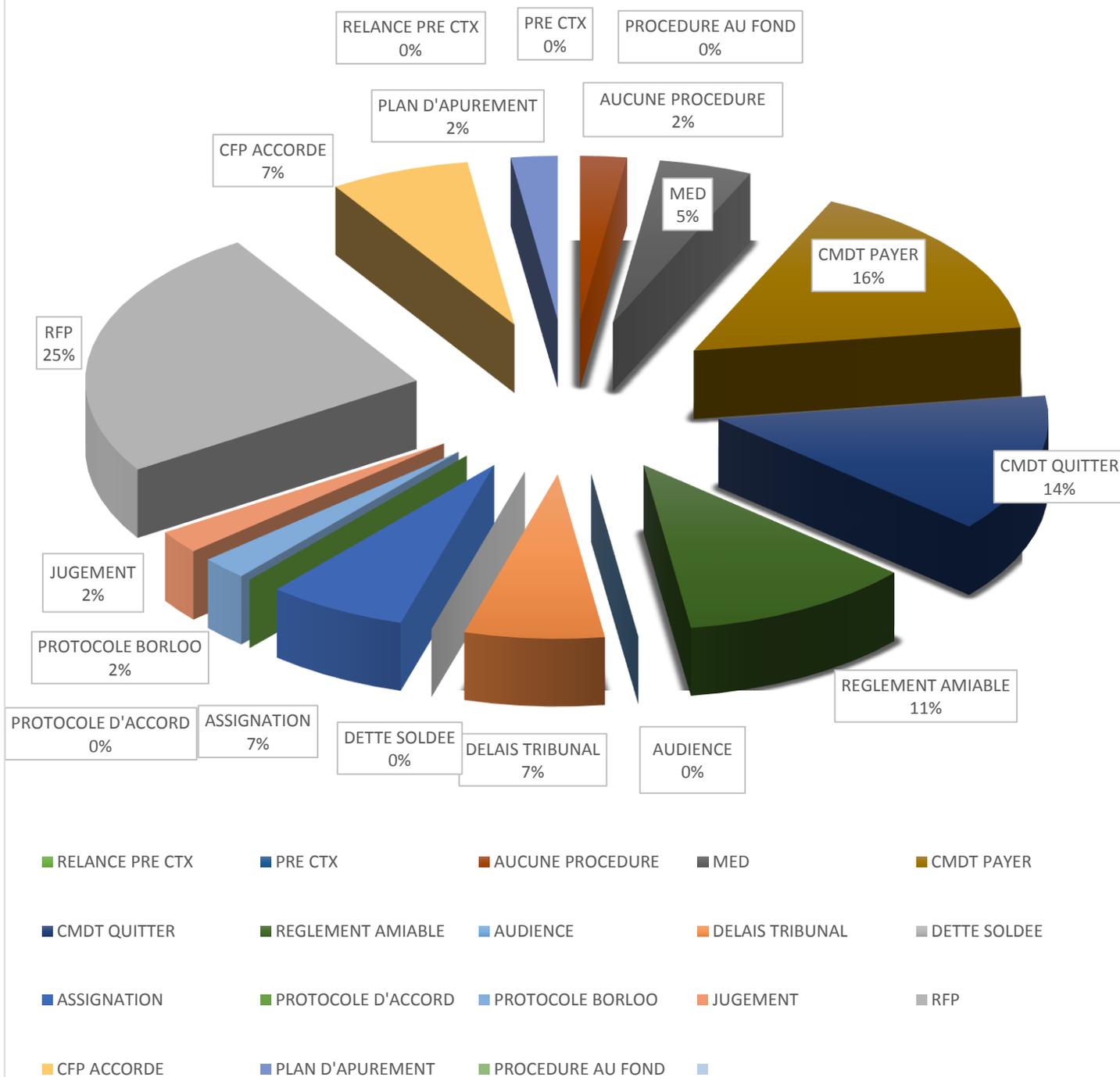


## Ressources



Ressources	LOGIREM	SUD HABITAT	ICF
AAH	1		
ASS	2		
SAL	5	5	3
RET	2		
RSA	8		1
RSA+PF	1		
RSA + AF	3		
RSA + PI			
AAH + CHOM	1		
RSA + CHOM			
ASS+RSA			
SAL + CHOM			
CHOM + AF	1		
SAL + RET			
RET + CHOM			
IJ+PF			
INV	1	1	
AAH + INV	1		
SAL+AF	1		
CHÔMAGE	1		1
MALADIE			
NON RENSEIGNE	1	1	4

## Stade de la procédure



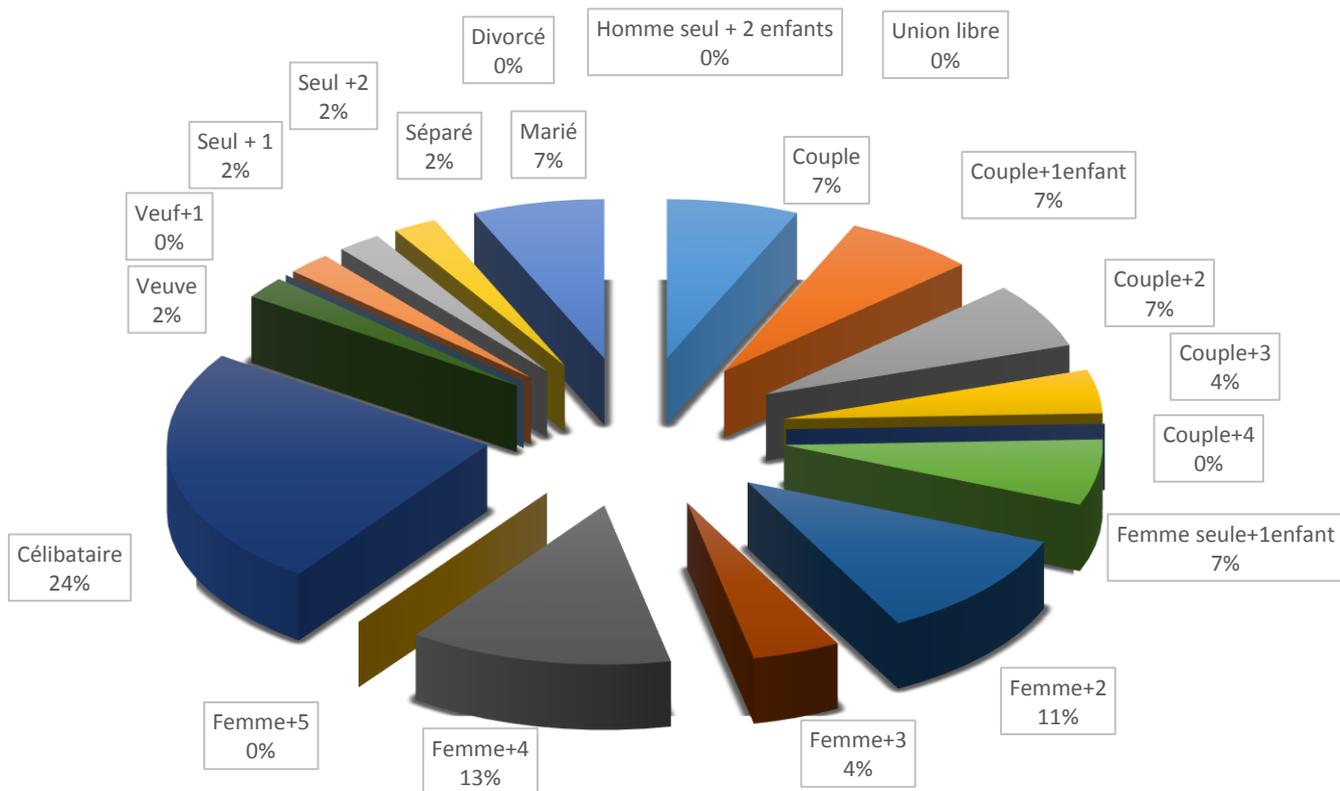
STADE	LOGIREM	SUD HABITAT	ICF	TOTAL
RELANCE PRE CTX				0
PRE CTX				0
AUCUNE PROCEDURE		1		1
MED	2			2
CMDT PAYER	1	3	3	7
CMDT QUITTER	6			6
REGLEMENT AMIABLE			5	5
AUDIENCE				0
DELAIS TRIBUNAL	3			3
DETTE SOLDEE				0
ASSIGNATION	2		1	3
PROTOCOLE D'ACCORD				0
PROTOCOLE BORLOO	1			1
JUGEMENT		1		1
RFP	11			11
CFP ACCORDE	3			3
PLAN D'APUREMENT		1		1
PROCEDURE AU FOND				0

On recense 29 situations préoccupantes sur 446 logements la Gavotte Peyret, 7 sur 70 logements les Genêts et 9 sur 107 logements aux 2 Moulins.

Prenant en compte le nombre de logements de ces 3 programmes, on obtient un taux 6,50 % de ménages en difficulté pour le paiement de leur loyer à la LOGIREM, 10 % pour le bailleur SUD HABITAT et 8,41 % sur ICF.

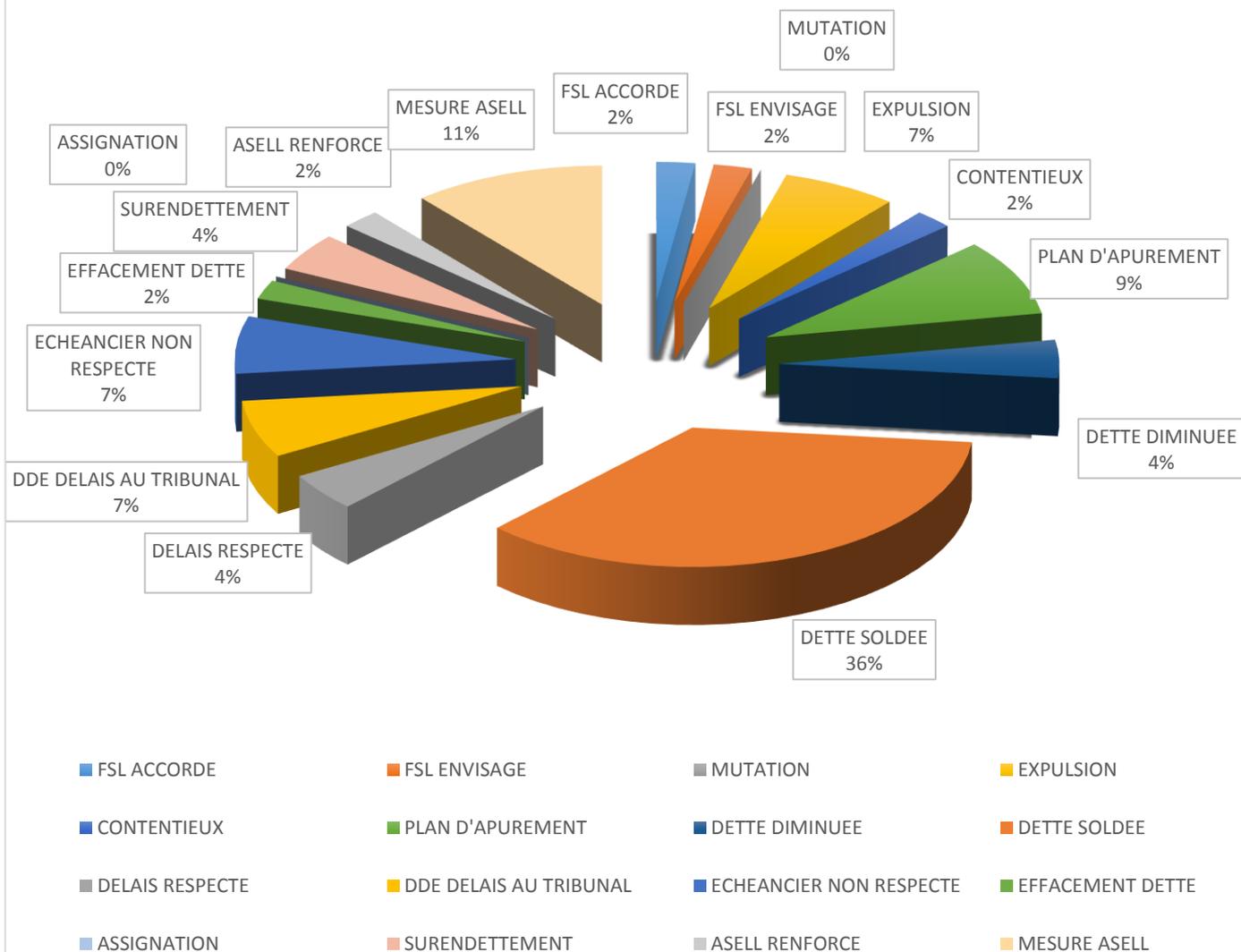
Compte tenu des demandes d'aide que nous enregistrons au CCAS, le chiffre de la LOGIREM semble en deçà du nombre de ménages en difficulté.

## Composition familiale



COMPOSITION	LOGIREM	SUD HABITAT	ICF
Couple	3		
Couple + 1 enfant	2		1
Couple + 2	2		1
Couple + 3	2		
Couple + 4			
Femme seule + 1 enfant	1		2
Femme + 2 enfants	5		
Femme + 3 enfants	2		
Femme + 4 enfants	6		
Femme + 5 enfants			
Célibataire	4	3	4
Veuve	1		
Veuf + 1 enfant			
Seul + 1			1
Seul + 2	1		
Séparé		1	
Marié		3	
Union libre			
Divorcé			
Homme + 2 enfants			

## Résultats



## ACTIONS MISE EN PLACE SUITE AUX PRECONISATIONS DE LA COMMISSION

Résultats	LOGIREM	SUD HABITAT	ICF	TOTAL
FSL ACCORDE	1			1
FSL ENVISAGE	1			1
MUTATION				0
EXPULSION	3			3
CONTENTIEUX			1	1
PLAN D'APUREMENT		3	1	4
DETTE DIMINUEE	1	1		2
DETTE SOLDEE	11		5	16
DELAIS RESPECTE	2			2
DDE DELAIS AU TRIBUNAL	2		1	3
ECHEANCIER NON RESPECTE	3			3
EFFACEMENT DETTE	1			1
ASSIGNATION				0
SURENDETTEMENT	1	1		2
ASELL RENFORCE	1			1
MESURE ASELL	2	2	1	5

## 5) Les actions en faveur du logement

### 5-1) Mise en place d'Actions socio-éducatives liées au logement : « ASELL Généralistes » :

Partant du constat que la problématique du maintien dans le logement concerne bon nombre de familles en difficulté, la Ville a sollicité le Conseil Départemental afin d'être agréé pour l'exécution de mesures d'accompagnement social dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

En juin 2015 le conseil municipal a délibéré pour autoriser la signature de la convention. Puis le recrutement d'une conseillère économique et familiale a été réalisé pour un poste à mi-temps à compter du 24 août 2015.

Une réunion a été organisée afin de prévenir nos partenaires qu'une orientation est possible auprès de cette conseillère.

#### Bilan intermédiaires année 2015 :

Les ménages accompagnés :			
	En nombre		En %
En Accès	3		27,3%
En Maintien	8		72,7%
En Maintien avec recherche de logement			0,0%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 11</i>	11		100,0%
<b>Commentaires :</b>			

### La composition familiale :

	En nombre	En %
Personne seule	4	36,4%
Personne seule avec 1 ou 2 enfants	4	36,4%
Personne seule avec 3 enfant et plus	1	9,1%
Couple sans enfants	2	18,2%
Couples avec 1 ou 2 enfants		0,0%
Couple avec 3 enfant et plus		0,0%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 11</i>	11	100,0%
<b>Commentaires :</b>		

### L'origine de la demande d'accompagnement social:

	En nombre
Le Conseil Général:	0
MDS	
Dans le cadre du FSL	
Dans le cadre du DALO	
Dans le cadre des MASP	
CCAPEX Locales	
CCAS	9
CAF	
Autres..... (à préciser)	2
<i>Total nb de ménages suivis, soit 11</i>	11

**Montant total des ressources mensuelles perçues par le ménage :**

Tranches de ressources	Nombre de ménage	En %
De 0 à 450 €	1	9,1%
De 451 à 800 €	6	54,5%
De 801 à 1000 €	2	18,2%
De 1001 à 1300 €		0,0%
1801 € et plus	1	9,1%
<i>Total nb de ménages suivis, soit 11</i>	11	100,0%

**Tranche d'endettement des ménages :**

Tranches	En nombre	En %
De 1 à 2000 €	3	33,3%
De 2001 à 5000 €	4	44,4%
De 5001 à 10000€		0,0%
De 10001 à 30000€		0,0%
De 30001 à 60000€	2	22,2%
Plus de 60000 €		0,0%
<i>Total des ménages endettés</i>	9	100,0%

5-2) Charte inter bailleurs :

L'objectif est de travailler ensemble sur les problématiques du territoire et tout particulièrement sur la manière d'améliorer le cadre de vie :

- Ce qui est du domaine de la responsabilité des bailleurs
- Ce qui est imputable aux locataires
- Ce qui relève de la Communauté Urbaine avec notamment la voirie

Le groupe de travail associera par la suite les locataires et les autres collectivités.

La réalité de chaque territoire est différente mais certaines actions peuvent être communes aux différents bailleurs présents sur le territoire.



### **1<sup>ère</sup> étape : un diagnostic en marchant**

Cela permet de découvrir les différents programmes. Ceci est enrichissant pour l'ensemble des bailleurs, permet de partager l'expérience et de partir de ce que l'on sait faire en élaborant un diagnostic, puis dans un deuxième temps il s'agira de construire la charte

#### Les principes d'un diagnostic en marchant :

- C'est la visite d'un site avec ou sans habitants pour identifier :
  - Les problèmes majeurs
  - Les atouts du site
  - Ses potentiels d'amélioration
- C'est le croisement des regards qui permet l'enrichissement de la compréhension du site.
- Chaque acteur a une connaissance et une vision particulière en fonction de son rôle, de sa culture professionnelle et de sa sensibilité.
- La démarche permet de mettre en commun ces connaissances au lieu de les opposer.

L'ensemble des sites ont été visités. Les associations de locataires ont été associées à la démarche. Il a été observé :

- La localisation et l'environnement large du site (tissu urbain, paysage, aménagements)
- Le traitement des limites et interface avec l'environnement (accès, frontières)
- L'organisation urbaine du site (organisation des voies, îlots, espaces)
- Les formes d'habitat et d'activités (types d'habitat, types d'activités et d'équipements, morphologie, architecture)
- Les aménagements (voierie, parkings, espaces verts, commerces, mobilier urbain ...)
- L'aménagement des abords des immeubles et des équipements (qualité des accès, espaces résidentiels, résiduels, clôtures)
- Les immeubles (parties communes, logements)
- La qualité de la gestion (marques de soin, de laisser aller/abandon)
- Les ambiances urbaines : signes révélateur du fonctionnement social urbain lieux conviviaux, animés, signes de tension ou de vandalisme.

#### Au cours du débat, des idées ont été évoquées concernant la relation bailleur locataire :

Elle pourrait être améliorée par :

- La remise d'un règlement de fonctionnement
- La création d'un livret du locataire

Une proposition de charte sera présentée aux partenaires dans le courant du mois de septembre 2016.



### 5-3) Enquête recours force publique

Auparavant, les assistantes sociales de la Maison Départementale de la Solidarité effectuaient une mise à disposition des familles afin de les rencontrer pour étudier leur situation.

A partir de mars 2015, elles invitent les familles à les rencontrer au stade de l'assignation mais n'interviennent plus dans l'enquête expulsion.

Ceci pose problème car on sait que le taux de réponse des familles est très faible à l'assignation. Elles se mobilisent davantage à l'approche de l'expulsion.

Le CCAS a dû prendre le relais. Il est destinataire des signalements d'impayés par la préfecture et invite les familles à venir étudier leur situation. En 2015, 15 ménages ont été invités à nous rencontrer dans ce cadre.

## 6) **Perspectives**

Un diagnostic a été réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 portant sur l'état de l'habitat ancien du noyau villageois.

Certains logements ont été pointés pour leur état particulièrement dégradé. Un courrier sera adressé à ces propriétaires en septembre sous l'égide de la Ville et du Pact 13.



## **CONCLUSION**

L'Analyse des Besoins Sociaux permet de valoriser le bénévolat des associations et la mutualisation des actions. Il vise à améliorer de l'offre de services en direction d'un public en situation ou en risque de précarité ou d'exclusion et à s'interroger sur la pertinence des actions menées.

En 2015, nous avons été particulièrement sollicités pour l'accompagnement des administrés qui étaient en recherche d'un logement social : comment obtenir le numéro départemental, dans quelle situation est-il possible de présenter un dossier préfecture mal logé, où déposer une demande dans le cadre du Droit Au Logement Opposable. Ceci nous a conduits à demander notre homologation pour devenir guichet enregistreur. Ainsi, nous appréhendons mieux les demandes en cours et à nous sommes amenés à nous interroger sur la qualité de l'offre du territoire : travail sur l'habitat ancien dégradé, charte inter bailleurs...

De nouveaux axes de travail ont vu le jour avec notamment les actions en direction de la santé ou encore sur l'axe insertion par la création d'une ressourcerie.

L'équipe municipale s'attache à réaliser les projets et les objectifs identifiés dans le programme de la municipalité pour 2014-2020 «ensemble pour SEPTÈMES ».



Remerciements : l'équipe du CCAS tient à remercier l'ensemble des services de la Ville et l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Ce document a été réalisé à l'aide des bases statistiques fournies par l'INSEE et grâce aux informations collectées auprès de l'ensemble de nos partenaires. La Caisse d'Allocations Familiales, la Maison Départementale de la Solidarité de Gardanne, la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, l'AAI, le PLIE, le Secours Populaire, l'AGAM, les services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de nos partenaires qui nous ont aidés dans notre démarche.